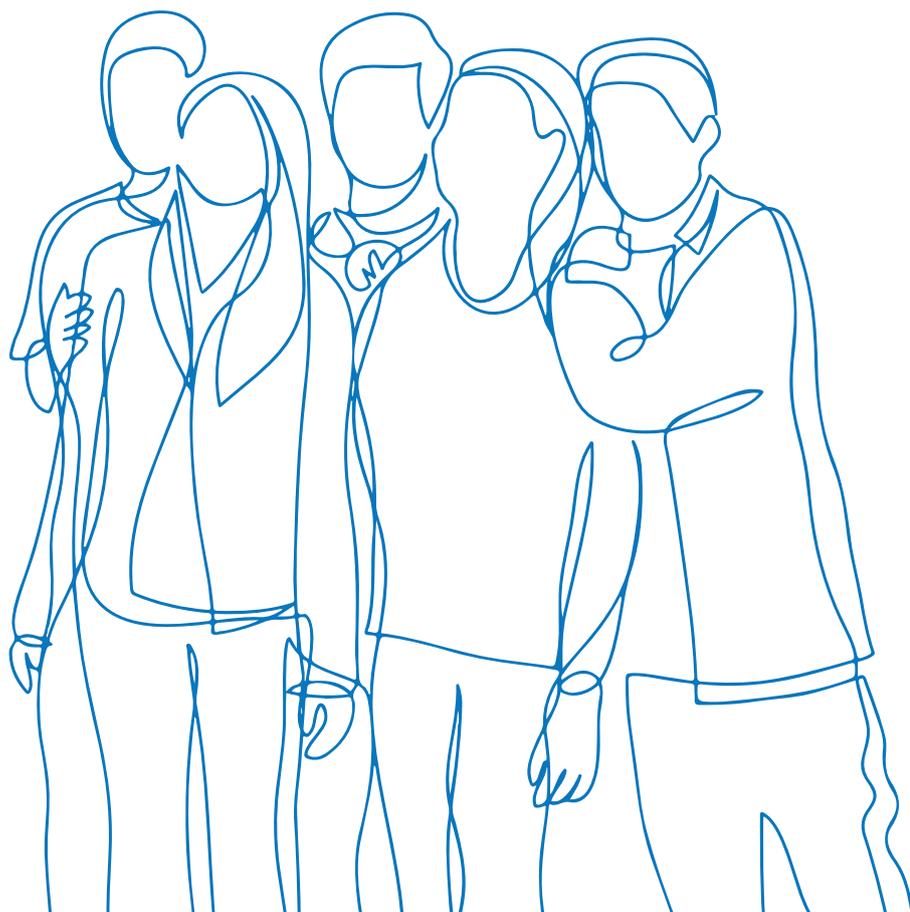




Clarifier les évolutions sociales
pour adapter l'action publique

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2020



QU'EST CE QUE L'ODAS?

CLARIFIER LES ÉVOLUTIONS SOCIALES POUR ADAPTER L'ACTION PUBLIQUE

Créé en 1990 à la demande des présidents des commissions des affaires sociales de l'Assemblée nationale et du Sénat, l'Odas (Observatoire national de l'action sociale - odas.net) est une association qui analyse l'action des collectivités publiques et institutions locales en matière de cohésion sociale. A cette fin, il évalue l'impact des diverses politiques éducatives et sociales, consacrées notamment à la protection de l'enfance, à l'insertion et au soutien à l'autonomie. Mais son champ d'intervention s'est progressivement élargi à toutes les politiques contribuant à la consolidation des liens sociaux. L'Odas apporte également son concours aux différents acteurs publics pour une meilleure connaissance des publics et de leurs besoins, de l'évolution des financements, des stratégies et des organisations consacrées à la solidarité.

Par ailleurs, pour entretenir et renforcer les dynamiques d'innovation locale l'Odas a créé en 2006 l'Agence des pratiques et initiatives locales « Apriles » qui recense, expertise et diffuse les innovations les plus prometteuses en matière de transformation sociale et de développement social (odas.apriles.net) ainsi que, en 2020, le Lab'AU (odas.labau.org), un site ressource pour changer durablement le regard sur le vieillissement et le handicap et donner toute leur place dans la société aux personnes âgées et handicapées. Enfin, il peut lui arriver de porter l'essaimage d'une innovation particulièrement prometteuse, c'est le cas pour la Journée Citoyenne.



Sommaire

| | |
|-------------------------------------|----------|
| LA CRISE N'ARRÊTE PAS L'ODAS | 4 |
|-------------------------------------|----------|

| | |
|---------------------|----------|
| INTRODUCTION | 5 |
|---------------------|----------|

| | |
|--|----------|
| 1. ÉTUDES ET RECHERCHES-ACTIONS | 7 |
|--|----------|

| | |
|-----------------------------------|----------|
| I – Neuf études nationales | 8 |
|-----------------------------------|----------|

| | |
|--|---|
| I.1. Étude sur l'évolution des dépenses et des activités sociales des Départements | 8 |
|--|---|

| | |
|--|---|
| I.2. Étude sur les modalités de paiement des aides d'urgence | 8 |
|--|---|

| | |
|--|---|
| I.3. Étude sur l'impact de la crise sanitaire sur la parentalité | 9 |
|--|---|

| | |
|--|----|
| I.4. Étude de l'impact du confinement sur la protection de l'enfance | 10 |
|--|----|

| | |
|---|----|
| I.5. Étude sur l'impact de la décentralisation sur la protection de l'enfance et les sanctions des bénéficiaires du RSA | 11 |
|---|----|

| | |
|--|----|
| I.6. Étude sur les relations entre le service social départemental et le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) | 11 |
|--|----|

| | |
|--|----|
| I.7. Étude sur l'impact de la contractualisation entre l'Etat et les Départements en matière d'insertion, de suivi, des contrôles et de sanctions des bénéficiaires du RSA | 12 |
|--|----|

| | |
|---|----|
| I.8. Étude sur les dynamiques locales d'animation des Semaines Bleues | 12 |
|---|----|

| | |
|--|----|
| I.9. Étude sur l'identification des bonnes pratiques initiées pendant la crise sanitaire | 13 |
|--|----|

| | |
|------------------------------------|-----------|
| II - Six recherches-actions | 14 |
|------------------------------------|-----------|

| | |
|---|----|
| II.1. Recherche-action sur l'action éducative d'une ville et la protection de l'enfance | 14 |
|---|----|

| | |
|--|----|
| II.2. Recherche-action sur le déploiement de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté | 14 |
|--|----|

| | |
|--|----|
| II.3. Recherche-action sur la mise en œuvre du projet stratégique d'une association de protection de l'enfance | 15 |
|--|----|

| | |
|--|----|
| II.4. Recherche-action sur le soutien éducatif et la protection de l'enfance | 16 |
|--|----|

| | |
|--|----|
| II.5. Recherche-action sur les dynamiques de coopération des acteurs de la protection de l'enfance dans les cités éducatives | 17 |
|--|----|

| | |
|---|----|
| II.6. Recherche-action sur le rôle des aînés dans la cité | 18 |
|---|----|

| | |
|---|-----------|
| 2. LE RECENSEMENT ET L'ANALYSE DE L'INNOVATION SOCIALE | 19 |
|---|-----------|

| | |
|---|-----------|
| I - L'expertise des pratiques innovantes | 20 |
|---|-----------|

| | |
|-------------------------------|----|
| I.1. La production éditoriale | 21 |
|-------------------------------|----|

| | |
|---|----|
| I.2. Le repérage et la diffusion des bonnes pratiques en réponse à la crise | 21 |
|---|----|

| | |
|--|----|
| I.3. Une nouvelle présentation du site web | 22 |
|--|----|

| | |
|----------------------------------|----|
| I.4. La présence sur les réseaux | 22 |
|----------------------------------|----|

| | |
|--|----|
| I.5. La présence dans les publications traditionnelles | 23 |
|--|----|

| | |
|---|----|
| I.6. Le partenariat avec d'autres réseaux | 23 |
|---|----|

| | |
|--|-----------|
| II. Un laboratoire de l'innovation locale concernant les aînés et les personnes vivant avec un handicap | 23 |
|--|-----------|

| | |
|---|-----------|
| 3. VALORISATION ET PROMOTION DES RECOMMANDATIONS DE L'ODAS ET DES EXPÉRIENCES NOVATRICES | 25 |
|---|-----------|

| | |
|-------------------------------------|-----------|
| I. Les voies de la diffusion | 26 |
|-------------------------------------|-----------|

| | |
|------------------------------------|----|
| I.1. La refonte des sites internet | 26 |
|------------------------------------|----|

| | |
|-----------------------|----|
| I.2. Les publications | 27 |
|-----------------------|----|

| | |
|-------------------------|----|
| I.3. Les manifestations | 27 |
|-------------------------|----|

| | |
|---|-----------|
| II. Le soutien à l'essaimage de la « journée citoyenne » | 28 |
|---|-----------|

| | |
|---|----|
| II.1. Le rôle de l'engagement de l'Odas | 28 |
|---|----|

| | |
|--|----|
| II.2. L'appui sur des ressources locales | 29 |
|--|----|

| | |
|---|----|
| II.3. La promotion à travers des événements | 30 |
|---|----|

| | |
|---|----|
| II.4. L'accompagnement à la mise en œuvre de « La Journée citoyenne » | 30 |
|---|----|

LA CRISE N'ARRÊTE PAS L'ODAS

2
publications



2
rapports



9
études
nationales



Création du Lab'AU

Laboratoire de l'innovation sur le handicap et le vieillissement



<https://odas.labau.org/>

En
2020
l'Odas
c'est

6
recherches-
actions



Et l'agilité pour répondre aux enjeux de la crise sanitaire avec

2. Étude sur l'impact national du confinement sur la protection de l'enfance.

3. Repérage et la diffusion des bonnes pratiques en réponse à la crise.

1. Adaptation de l'enquête annuelle « Dépenses sociales et médico-sociales des départements » avec un volet sur les conséquences de la crise sanitaire.

4. Étude sur l'impact de la crise sanitaire sur la parentalité dans l'Oise.

Refonte des sites internet



<https://odas.net>



<https://odas.apriles.net>

INTRODUCTION

La crise sanitaire déclenchée par la pandémie de COVID-19 est inédite dans l'histoire contemporaine. En quelques semaines, l'activité humaine et l'activité économique ont été contraintes de ralentir voire de s'arrêter. De même les échanges à l'échelle de la planète ont fortement diminué. La vulnérabilité comme condition première de l'humain s'est imposée brusquement et violemment.

Nous mesurons dès lors concrètement notre interdépendance. Voilà un virus qui pourrait nous imposer une véritable mutation, si nous pouvions convaincre que la réponse durable à la vulnérabilité est bien dans l'organisation de cette interdépendance. Cette proposition vient en écho aux nombreux travaux de l'Odas qui n'ont cessé d'alerter sur l'effet délétère du repli sur soi, de la promotion de l'individualisme et du défaut d'entretien des valeurs collectives. Le rôle indispensable de la proximité a été aussi démontré par l'action menée par les collectivités locales, en s'appuyant sur des habitants volontaires et des associations. Là où des synergies ont été rendues possible entre l'Etat et les collectivités locales, l'efficacité de l'action publique a été renforcée pendant cette période.

La crise sanitaire a agi comme un révélateur de l'état de notre société, et il est donc nécessaire d'en tirer les conséquences pour l'avenir. C'est pourquoi l'Odas s'est mobilisé dès les premiers jours de la crise dans cette perspective, afin de poursuivre sa mission d'éclairer, par son expertise, les décideurs et les acteurs de la cohésion sociale.

Ce rapport d'activité en témoigne. Bien que la crise sanitaire ait eu des conséquences sur la conduite des travaux, l'Odas a su s'adapter et son activité, différente des années précédentes mais toujours soutenue, a été possible grâce à la confiance et à la contribution de tous les acteurs locaux et nationaux impliqués ou sollicités. Ces réalisations ont aussi pu être effectuées grâce au soutien financier de tous les adhérents et aux différents concours de l'Etat, de la protection sociale, des collectivités locales, des associations et des entreprises. Sans omettre la forte implication des permanents et des conseillers de l'Odas, salariés et bénévoles, pour assurer la conduite effective et quotidienne de tous ces travaux.

L'ampleur de ce qui a été fait peut se vérifier dans les trois champs d'activité de l'Odas : les études et recherches-actions (Première partie), le recensement et l'analyse de l'innovation sociale (Deuxième partie), la valorisation et la promotion des recommandations de l'Odas et des expériences novatrices (Troisième partie).

8 enquêtes
dont **5** enquêtes « flash ».

Plus de **100** entretiens, pour l'essentiel par téléphone ou visioconférence : représentants de l'Etat, de communes, d'intercommunalités, de départements, d'organismes de protection sociale, d'acteurs locaux...

2 publications

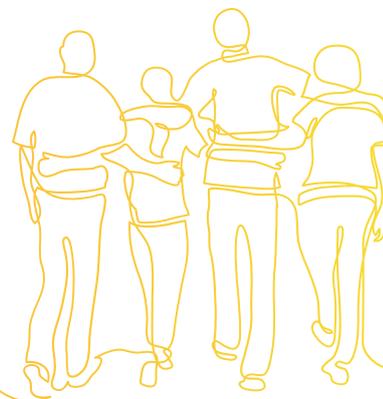


Dépenses sociales et médico-sociales des départements. 2019 - 2020 : la fin d'une époque



Chaque publication a fait l'objet d'une conférence de presse

Protection de l'enfance : quand le confinement révèle des pistes d'amélioration





ÉTUDES ET RECHERCHES-ACTIONS

1

En cohérence avec sa conception de l'observation, l'Odas a toujours conduit ses travaux avec le souci d'une démarche participative avec les acteurs concernés. C'est exigeant mais indispensable, car ce sont eux qui détiennent le mieux la connaissance de ce qu'ils font.

Si la crise sanitaire a perturbé la mise en œuvre de cette méthodologie, elle n'en a cependant pas altéré son principe. Le nombre de déplacements a été considérablement plus faible en 2020. Néanmoins tous les autres moyens pour faire vivre ces échanges, pour la conduite des travaux ont été utilisés avec succès.

En dépit de ce contexte de crise, mais également de la tenue des élections municipales qui ont eu une incidence sur les travaux menés avec les communes, l'Odas a engagé ou poursuivi neuf études nationales (I). De plus, en combinant déplacements et visioconférences, six recherches-actions ont été mises en œuvre (II).

I – NEUF ETUDES NATIONALES

Ces études concernent :

- › l'évolution des dépenses et des activités sociales et médico-sociales des Départements,
- › les modalités de paiement des aides d'urgence,
- › l'impact de la crise sanitaire sur la parentalité,
- › l'impact du confinement sur la protection de l'enfance,
- › la décentralisation de la protection de l'enfance,
- › les relations entre le service social départemental et le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO),
- › l'impact de la contractualisation entre l'Etat et les Départements en matière d'insertion, ainsi que le suivi, les contrôles et les sanctions des bénéficiaires du RSA,
- › les dynamiques locales d'animation des Semaines Bleues,
- › l'identification des bonnes pratiques initiées pendant la crise sanitaire.

I.1. Étude sur l'évolution des dépenses et des activités sociales des Départements

Cette étude, qui est conduite chaque année, concerne l'évolution des activités et des dépenses sociales et médico-sociales des Départements pour l'année 2019. Les résultats de cette enquête ont été présentés à la presse le 17 décembre 2020, lors d'une visioconférence, qui a rassemblé des journalistes de la presse généraliste (quotidiens nationaux et Agence France-Presse) et spécialisée (collectivités publiques et santé-social). Cette présentation s'est déroulée avec la participation de représentants de La Banque Postale, partenaire de cette étude, apportant leur propre lecture sur l'évolution des recettes des Départements. Le Président du Département du Bas-Rhin et Président de la commission des affaires sociales de l'Assemblée des Départements de France (ADF) a aussi apporté son témoignage sur cette année bien particulière.

Rappelons que cette étude sur les dépenses départementales, conduite chaque année en s'appuyant sur un échantillon représentatif d'une quarantaine de Départements, permet d'estimer très précisément, moins de six mois après la fin de l'exercice budgétaire, les évolutions par domaine d'intervention et par nature de dépenses (allocations, maintien à domicile, hébergement), avec la préoccupation permanente de croiser résultats financiers et données d'activité. En outre, le travail d'interprétation des résultats s'appuie sur une concertation avec les acteurs concernés et, si nécessaire, sur des enquêtes complémentaires.

Cependant, en 2020, le contenu de la lettre annuelle de l'Odas sur les dépenses départementales d'action sociale a été très différent des lettres précédentes. En effet, les conséquences attendues de la crise sanitaire sur les budgets départementaux ont conduit à différer la publication de l'étude, pour accompagner la présentation des résultats de l'exercice 2019 d'éléments supplémentaires d'information sur l'exercice 2020. A cet effet, une enquête flash a été menée auprès des Départements. Ainsi, grâce aux données recueillies par l'enquête annuelle (portant sur 2019) et cette enquête flash (portant sur 2020), l'Odas a pu vérifier que la maîtrise des finances départementales constatée ces dernières années, tout particulièrement en 2019, ne résistera pas à la baisse des ressources et à l'augmentation des charges provoquées par la crise sanitaire.

Les résultats de l'exercice 2020 seront donc fort probablement très dégradés par rapport aux exercices précédents, avec notamment une forte augmentation des dépenses du Revenu de Solidarité Active (RSA) et de lutte contre la pauvreté. S'il est important dans le domaine de l'action sociale et médico-sociale, l'impact financier de la crise sanitaire l'est également dans tous les autres domaines de compétences des Départements, comme les collèges. De surcroît, à l'augmentation des dépenses, il faut aussi agréger la diminution prévisible des recettes.

Ce constat n'est rien au regard de ce que l'on peut craindre des deux exercices suivants car les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire ne seront redoutables que progressivement.

Il reste à espérer que cette crise n'aura pas que des effets négatifs. Par exemple, certaines contraintes paralysantes imposées par les dispositifs et réglementations ont été supprimées ou allégées sous la pression de l'urgence, redonnant une marge de manœuvre aux intervenants sociaux et médico-sociaux. Ces évolutions pourraient inspirer les Départements et les inciter à repenser certains mécanismes, aujourd'hui inadaptés, de leurs interventions, notamment en matière de protection de l'enfance. Elles pourraient les inciter plus globalement à rééquilibrer en faveur de la prévention les dépenses consacrées à l'action sociale et médico-sociale.



I.2. Étude sur les modalités de paiement des aides d'urgence

Dans le cadre d'un partenariat établi de longue date, la Banque Postale a sollicité l'Odas pour conduire une étude sur les modalités de paiement des aides d'urgence. Cette étude a été menée auprès de l'ensemble des Départements métropolitains en s'appuyant sur une « enquête flash » : le délai de réponse et le nombre d'items ont volontairement été limités.

La disparition des chèques non barrés, et l'arrêt envisagé de remise d'argent liquide par les services du Trésor public interrogent sur les substituts possibles lorsque les destinataires des aides d'urgence ne disposent pas de compte bancaire, ou encore lorsqu'ils ont un découvert bancaire. En effet, dans les faits, bien qu'incessable et insaisissable, une aide financière créditée sur un compte débiteur viendra en atténuation du découvert.

A partir des réponses de 53 Départements, l'étude a permis de mesurer la part des différents modes de règlement des secours d'urgence (virement, chèque non barré, aide en espèces, chèque d'accompagnement personnalisé, bon d'achat...). Elle a mis en évidence des différences de pratiques selon la taille des Départements. Cependant, la préoccupation commune des Départements est de s'adapter à la situation des bénéficiaires de ces aides. C'est pourquoi, la « carte prépayée » comme solution alternative aux chèques non barrés est accueillie comme une solution utile, même si elle soulève aussi quelques objections. Les résultats de cette étude ont été diffusés aux Départements répondants.

1.3. Étude sur l'impact de la crise sanitaire sur la parentalité

En fin d'année 2020, l'Odas a été sollicité par l'Institut de formation sociale des Yvelines (IFSY) afin de participer, avec l'Association française d'information et de recherche sur l'enfance maltraitée (AFIREM), à la construction d'une visioconférence (modalité retenue du fait de la crise sanitaire) organisée par la Caisse d'allocations familiales (CAF) de l'Oise en direction des parents et des acteurs professionnels du soutien à la parentalité du Département. Le thème retenu a été les effets du confinement du printemps 2020 sur la vie des familles. Afin de connaître la réalité de ce qui avait été vécu tant par les parents que par les professionnels du soutien à la parentalité, deux questionnaires distincts ont été élaborés et analysés par l'Odas. La visioconférence, présidée par la CAF, s'est tenue le 14 décembre et a été co-animée par l'AFIREM et l'Odas.

L'enquête réalisée auprès des parents, dont les résultats ont servi de base d'échanges lors de la visioconférence, suggère de relativiser les effets négatifs de la crise sanitaire. Les 2017 parents (un tiers en situation de monoparentalité, deux tiers en couple) qui ont répondu, sur les 97118 allocataires destinataires du questionnaire en ligne - en majorité les mères - disent qu'ils ont globalement fait face. Très majoritairement, les parents indiquent être restés en capacité de gérer les contraintes de la vie familiale et professionnelle malgré leur souffrance psychique plus ou moins ressentie. Notons que 20% d'entre eux estiment que leurs enfants ont décroché de leur scolarité. Il reste

que ce constat positif peut être lié au fait que les parents répondants semblent ne pas avoir été trop impactés sur le plan économique, bien que le nombre de personnes répondantes sans emploi soit significatif (24%). Celles-ci n'évoquent pas le sujet du chômage et sont en majorité satisfaites de leurs conditions de logement.

Ces familles disent avoir apprécié et mis à profit le temps passé avec les enfants qui devient un temps partagé, une nouvelle opportunité d'un « faire ensemble » entre moments ludiques et suivi scolaire. Loin d'un tableau idyllique, l'analyse ne saurait être binaire : d'un

côté les familles qui jouissent des bonheurs du vivre ensemble, de l'autre celles en souffrance. La vie confinée alterne temps conviviaux, stress (gérer plusieurs enfants en bas âge dans un lieu unique) et frustrations (sorties limitées, éloignement des proches, des professionnels aussi quand les visites à domicile, les lieux dédiés aux temps collectifs sont désinvestis).

Mais cette enquête a aussi permis de mesurer le sentiment d'isolement ressenti par les parents dans l'éducation des enfants, pas seulement pour la période du premier confinement. S'il est plus fort pour les parents seuls, une part non négligeable des couples exprime aussi cet isolement au-delà de la période du premier confinement.

Du côté des professionnels du soutien à la parentalité, on note qu'ils sont visiblement désemparés par la rupture que la crise a provoquée dans leurs modalités d'exercice de leur mission.



La visioconférence organisée par la CAF pour présenter et mettre en débat ces résultats s'est déroulée en deux temps. Les professionnels du soutien à la parentalité puis les parents ont confirmé les tendances recueillies par l'enquête. Elles confirment certains effets positifs du confinement communiqués par les enquêtes nationales : les parents et enfants ont fait face entre stress et moments de répit, de joie aussi. Mais il a fallu l'obligation

de rester confiné pour que des parents découvrent ou redécouvrent l'importance du faire ensemble avec des loisirs partagés et du travail scolaire entre les parents et les enfants. S'agira-t-il d'une parenthèse ou d'une évolution durable dans leurs relations, ce qui serait hautement souhaitable ?

Cette enquête pour la CAF de l'Oise, dont les résultats n'ont pas été rendus publics pour l'instant, se poursuivra en 2021 afin de réaliser un bilan et de produire une analyse plus approfondie des résultats et des échanges.

1.4. Étude de l'impact du confinement sur la protection de l'enfance

L'année 2020 s'est révélée complexe pour l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance ; l'annonce soudaine d'un confinement général de la population a contraint les acteurs à devoir s'organiser et organiser l'activité dans l'urgence, en l'espace de quelques jours. La période du premier confinement, puis le déconfinement, ont été particulièrement intenses, notamment en raison de la nature-même des publics et des situations que le secteur de la protection de l'enfance prend en charge.

Du côté de l'Odas, la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 a bousculé le déroulement de la recherche-action « Soutien éducatif et protection de l'enfance ». Confinement oblige, tous les déplacements prévus dans les Départements partenaires ont été reportés (cf. infra). Toutefois, conscient que cette période constituait un véritable défi pour les acteurs de la protection de l'enfance, l'Odas a tenu à entretenir les liens avec les Départements partenaires.

Ces entretiens ont permis de recueillir des témoignages et des observations sur la gestion de la crise sanitaire et ses effets. Ces retours d'expérience, particulièrement riches, ont permis d'établir de premiers constats. Très vite, il est ainsi apparu que la crise sanitaire pourrait avoir eu des effets intéressants pour l'évolution de la réponse en protection de l'enfance.

C'est pourquoi en s'appuyant sur ces échanges et retours d'expériences, l'Odas a cherché à mesurer plus globalement l'impact de la crise sanitaire dans le champ de la protection de l'enfance. Il en est résultée une enquête nationale « Crise sanitaire et protection de l'enfance », en partenariat avec la société de l'Action sociale, organisatrice des assises de la protection de l'enfance et éditrice notamment du Bulletin de la protection de l'enfance.

Cette enquête a été réalisée au cours de l'été 2020 auprès d'une diversité d'acteurs de l'enfance et de la famille, toutes institutions et métiers confondus. Un mil-

lier de répondants ont fait part de leur vécu et de leur ressenti sur l'impact que la crise sanitaire a eu sur les coopérations institutionnelles, les pratiques professionnelles, les relations avec les familles et les enfants, les enfants eux-mêmes. Outre l'exploitation statistique des questions, de nombreux témoignages ont été recueillis soit dans les réponses aux questions ouvertes du questionnaire, soit lors d'entretiens téléphoniques.

Les résultats de cette enquête ont été présentés à la presse, lors d'une visioconférence, le 3 décembre 2020, et ont donné lieu à la publication d'une lettre de l'Odas « Protection de l'enfance : quand le confinement révèle des pistes d'amélioration ». Outre l'analyse des principaux résultats, cette publication comprend en annexe un recensement de dispositifs innovants mis en place pendant le premier confinement.

Malgré les différentes difficultés rencontrées, l'engagement et la mobilisation des acteurs ont été largement reconnus : assurer la continuité de l'activité de protection de l'enfance constituait un objectif pour tous. Les mesures ont été assurées dans la majorité des cas, en s'adaptant aux contraintes nouvelles. Au-delà des acteurs propres au secteur, des professionnels et des bénévoles se sont engagés, quelle que soit leur structure d'origine : enseignants, étudiants, cuisiniers, membres de la société civile...

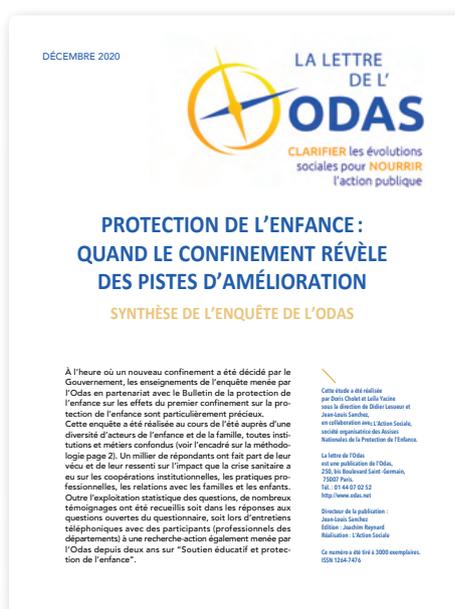
Si le confinement a révélé les faiblesses du secteur dont témoignent les personnes interrogées, il permet de mettre en avant des améliorations possibles, afin de contribuer à leur diffusion et leur pérennisation dans les pratiques quotidiennes.

Rappelons que la mobilisation du travail social n'avait pas fait l'objet d'orientations claires. À l'évidence, dans un contexte où le matériel de protection individuelle était largement insuffisant et où les équipements en téléphones et ordinateurs portables étaient très disparates d'un Département à l'autre, les moyens d'action s'en sont trouvés réduits. On ne peut que regretter que les personnels sociaux et médico-sociaux n'aient pas été désignés intervenants de première ligne, notamment pour que l'école accueille leurs enfants.

Malgré ce contexte défavorable, certains professionnels ont paradoxalement eu l'impression de se recentrer sur leur cœur de métier et de prendre le temps pour interroger leurs pratiques et questionner le sens de leur action. 71,5% des acteurs de la protection de l'enfance interrogés considèrent d'ailleurs qu'il faut pérenniser certaines modalités d'agir apparues pendant le confinement.

Plus précisément, on peut mettre en relief les constats suivants :

► Un développement de l'inventivité locale,



- › Des liens parents-professionnels parfois renforcés,
- › Un apaisement inattendu de nombreux enfants,
- › Une coopération des acteurs et des institutions toujours perfectibles.

Malgré de lourdes contraintes, les professionnels semblent en majorité avoir su s'adapter. La période a donc été certainement une source d'efforts et de tensions importante, mais elle a permis la découverte d'éléments qui pourraient provoquer des changements dans l'avenir. Espérons que l'on en tire sur le long terme les leçons pour mieux prendre en compte à l'avenir les besoins et les rythmes de vie des enfants.

1.5. Étude sur l'impact de la décentralisation sur la protection de l'enfance

Le sujet de la protection de l'enfance a été particulièrement présent dans l'espace public ces dernières années que cela soit sous l'angle politique¹, médiatique² et même culturel³.

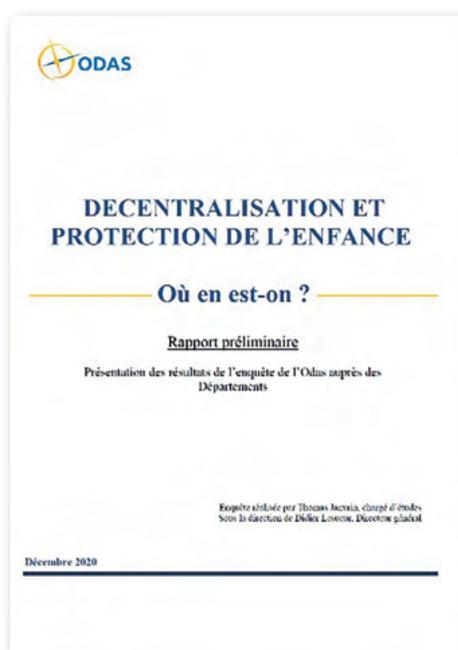
Parmi toutes les compétences qui ont été transférées aux Départements, la protection de l'enfance occupe une place particulière. En effet, elle intervient sur un sujet hautement sensible : les enfants et leur devenir. Pour parvenir à une approche réellement globale des familles, elle nécessite d'animer une large transversalité et d'impliquer une très grande diversité d'acteurs : les Départements bien sûr, l'État dans ses différentes composantes avec notamment le rôle central de la justice et une place particulière pour l'Éducation nationale mais également les villes qui disposent de multiples leviers pour accompagner les parents dans leurs responsabilités vis-à-vis des enfants, les organismes de protection sociale et les associations. Sans omettre que depuis trente-sept ans la question de la place des parents et la prise en compte des besoins de l'enfant ont fait l'objet de plusieurs lois.

De la prévenance⁴ à la protection jusqu'à l'accompagnement à l'autonomie, le Département pilote de nombreux aspects de cette politique par l'action de ses services (service départemental d'action social, PMI et ASE), par les recherches d'améliorations, voire le soutien aux innovations.

Le caractère stratégique de cette compétence a conduit l'ADF à solliciter l'Odas afin d'analyser l'action des Dépar-

tements dans le champ de la protection de l'enfance. Cette mission a pour ambition de dresser le bilan de l'exercice de cette compétence départementale afin de mieux circonscrire ses réussites, ses difficultés et ses perspectives.

Dans un premier temps, l'Odas a réalisé une enquête « Décentralisation de la protection de l'enfance : quel bilan ? » comportant une cinquantaine de questions sur les différents aspects de la protection de l'enfance (la prévention, l'information préoccupante, les modalités de prise en charge, l'observation, les pratiques et initiatives innovantes). Le projet de questionnaire a été construit en s'appuyant sur une large concertation, puis, testé avec deux Départements afin de vérifier la bonne compréhension des questions. Ensuite, le questionnaire a été adressé aux Départements au mois d'août 2020. Suite aux différentes relances, 88 Départements ont fait parvenir leur réponse, à l'automne 2020.



Une exploitation des réponses a conduit à la production d'un rapport préliminaire, remis à l'ADF fin décembre 2020. Compte tenu de son caractère inachevé, il n'a pas été rendu public. En effet, il s'agit d'une première analyse des résultats du questionnaire. Cette analyse doit être consolidée notamment par une exploitation des réponses aux questions ouvertes concernant les référentiels, les dispositifs innovants en matière de prévention et de protection ainsi que les nouvelles modalités de collaboration avec les familles.

Les résultats de ce questionnaire seront aussi confrontés aux informations

dont disposent l'Odas depuis trente ans du fait de ses nombreux travaux sur le sujet. C'est pourquoi ces travaux devraient contribuer à l'écriture d'un véritable bilan de la politique de protection de l'enfance menée depuis la décentralisation par les Départements, qui devrait être rendu public en fin d'année 2021.

1.6. Étude sur les relations entre le service social départemental et le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO)

Dans le prolongement des travaux menés par l'Odas sur la mise en œuvre des nouveaux plans départementaux d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) avec un échantillon de Départements (cf. rapport d'activité 2018), la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) a souhaité qu'un travail d'état des lieux

1. Stratégie nationale de soutien à la parentalité pour la période 2018-2022 – Stratégie nationale de la prévention et de la lutte contre la pauvreté (2020) – Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 – Le programme « cités éducatives » initié depuis 2019 par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) en partenariat avec le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse (MENJ – DGESCO).

2. En témoignent les nombreux documentaires télévisuels et radiophoniques de ces trois dernières années.

3. En référence aux films « *Jusqu'à la garde* » de Xavier Legrand (2017), « *Pupille* » de Jeanne Herry (2018), « *Les Chatouilles* » d'Andréa Bescond (2018).

4. Aussi appelée co-veillance, le terme « prévenance » vient du Québec. Dépassant la notion de prévention, ce concept renvoie au fait, « d'être attentif aux besoins de chacun et de faire à plusieurs, dans une logique collective et une dynamique de lien social » (Jean EPSTEIN, 2006).

soit conduit sur les relations entre les Départements et les SIAO, en s'intéressant plus particulièrement aux relations entretenues avec le service social départemental.

A cette fin une enquête flash a été conduite au deuxième semestre de l'année 2019 auprès de l'ensemble des Départements. Les résultats de cette enquête avec soixante-dix répondants ont été complétés en 2020 par une analyse plus qualitative des pratiques de huit Départements : Alpes-de-Haute-Provence, Bouches-du-Rhône, Eure, Haute-Saône, Haute-Savoie, Loir-et-Cher, Loire-Atlantique et Meurthe-et-Moselle. Compte tenu de la crise sanitaire, la plupart des entretiens ont été conduits par visioconférence et téléphone, ce qui ne permet pas d'approfondir autant que de besoin. Seuls les déplacements en Haute-Savoie et en Meurthe-et-Moselle ont pu être préservés.

L'analyse, tant des résultats de l'enquête que des entretiens menés dans les huit Départements, montre que la signature d'une convention de partenariat entre l'État et le Département n'est pas déterminante pour développer un partenariat opérationnel entre le Département et le SIAO. En revanche, la participation du Département aux instances de gouvernance du SIAO facilite de manière significative ces relations, y compris pour l'utilisation du système d'information du SIAO (SI SIAO) et la mise en œuvre de formations à destination des travailleurs sociaux.

S'agissant d'une compétence de l'État, des Départements n'estiment pas nécessaire la signature d'une convention, mais ils reconnaissent que les missions du SIAO ne peuvent être conduites avec succès sans leur participation. Aussi la réussite de cet indispensable partenariat repose sur un équilibre à trouver entre l'État central, l'État déconcentré et les acteurs locaux. En fixant les orientations, l'État précise les objectifs et les moyens qu'il entend mobiliser. Il lui appartient également d'impulser dans les territoires la mise en œuvre de ces orientations. Les modes de fonctionnement les plus fluides entre l'État et tous les acteurs concernés reposent sur une observation partagée, même si elle reste perfectible, sur une adaptation du dispositif aux besoins des populations et aux ressources des territoires et sur la mise en œuvre d'une organisation en adéquation avec cette réalité. Enfin, et les visites sur site le rappellent, le rôle de régulation est important afin de vérifier notamment que les dynamiques locales prennent bien en compte les orientations fixées et répondent aux besoins des habitants et de prendre, le cas échéant, les mesures correctrices. Il s'agit plus largement de faciliter l'échange entre les Départements des réussites, des interrogations, des échecs et bien entendu des pratiques.

Cette préconisation est exigeante pour chaque acteur car si l'État central a la responsabilité de fixer le cap, il appartient à ses services déconcentrés de définir et de mettre en œuvre les modalités concrètes d'application avec, si nécessaire, les collectivités locales et plus globalement les acteurs locaux concernés.

Les résultats de cette étude ont fait l'objet d'un rapport (non publié) remis à la DGCS en septembre 2020, mais celui-ci a bien entendu été également communiqué aux Départements répondants et aux Départements sollicités sur le plan plus qualitatif.

I.7. Étude sur l'impact de la contractualisation entre l'État et les Départements en matière d'insertion, de suivi, de contrôle et de sanction des bénéficiaires du RSA

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, une démarche de contractualisation entre l'État et chaque Département a été engagée pour sa mise en œuvre sur trois thématiques : l'aide sociale à l'enfance, le renforcement des compétences des travailleurs sociaux et l'insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité active (BRSA). C'est ce dernier domaine que l'Odas a choisi pour mesurer l'impact de cette contractualisation. Quels sont les effets de cette contractualisation sur les relations partenariales, sur les fonctionnements internes, sur le suivi des bénéficiaires ?

A ces interrogations est venue se greffer la demande de la DGCS, dans le cadre de la convention annuelle d'objectifs et de moyens, de disposer d'une vision sur les modalités concrètes de suivi et de contrôle des BRSA par les Départements afin d'alimenter la réflexion engagée sur le revenu universel d'activité.

Cette étude a été menée avec l'appui de trois étudiants de Science-Po Paris, volontaires pour s'engager dans « un projet collectif ». Deux enquêtes ont été menées successivement en 2020 : une enquête quantitative et une enquête qualitative.

L'enquête quantitative a été réalisée en janvier 2020 auprès de l'ensemble des Départements métropolitains. La moitié d'entre eux y ont répondu. Le questionnaire était composé d'une dizaine de questions fermées sur les conventions avec l'État dans le cadre du Plan pauvreté et les pratiques de contrôle et de sanction. L'enquête qualitative s'est effectuée en février 2020 par téléphone



Les relations entre le service social départemental et le SIAO

par Emmanuelle GUILLAUME,
avec l'appui d'Arthur CAILLIER et Joëlle SCHREINER pour l'enquête-flash
avec l'appui de Jacques CARTIAUX, Martial DARDELIN, Bernard FOUCAUD, Daniel IMACE, Catherine NIRONI, Jean-Claude PLACIARD et Joëlle SCHREINER pour les entretiens
Sous la direction de Didier LESUEUR

Version du 11 septembre 2020

selon un questionnaire semi-directif auprès des directeurs de l'insertion de 27 Départements. Le choix de ces Départements est représentatif d'une typologie en quatre groupes croisant deux critères : la population et le taux de pauvreté.

Le rapport des étudiants a été adressé aux Départements répondants et à ceux qui ont contribué aux entretiens. La partie relative au suivi, au contrôle et aux sanctions des BRSA a été adressée à la DGCS en juillet 2020.

Dans leur conclusion, ils relèvent que les conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi n'ont pas mis fin aux tensions existantes entre l'Etat et les collectivités territoriales concernant le financement du RSA, et ont, de surcroît, ajouté de nouvelles tensions liées à la définition et à la production des indicateurs inclus dans ces conventions. Elles ont mis l'accent sur la nécessité de raccourcir les délais de prise en charge des bénéficiaires du RSA lors de leur entrée dans le dispositif, amenant les Départements à se réorganiser pour répondre à cet engagement. En revanche elles n'ont pas, pour l'instant, eu un impact majeur en ce qui concerne les politiques d'insertion elles-mêmes, au sens de la construction d'une offre de suivi et d'accompagnement qui réponde aux besoins des divers allocataires.

1.8. Etude sur les dynamiques locales d'animation des Semaines Bleues

Alors que la crise sanitaire a mis en évidence l'isolement des personnes âgées les plus fragiles, l'UNIOPSS et la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), qui a fait de la prévention de la perte d'autonomie une de ses priorités, ont engagé un partenariat afin de redynamiser la Semaine Bleue. Cette manifestation nationale, créée il y a 70 ans et qui a évolué sous sa forme actuelle depuis 2016, propose chaque année, la première semaine d'octobre, « un moment privilégié pour informer et sensibiliser l'opinion sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle, sur les préoccupations et difficultés rencontrées par les personnes âgées, sur les réalisations et projets des associations ». La Cnav a confié à l'Odas la réalisation d'une enquête permettant dans un premier temps de dresser un état des lieux de l'animation locale de la Semaine Bleue, puis dans un second temps, sur la base des résultats obtenus, de formuler des hypothèses opérationnelles pour renouveler l'animation locale.

Afin de répondre aux contraintes imposées par la crise sanitaire et aux impératifs de délais fixés par la Cnav, le choix de la méthode s'est porté sur une « enquête flash » : le délai de réponse et le nombre d'items ont volontairement été limités. Puis ce questionnaire a été complété par des entretiens individuels auprès d'un panel d'acteurs locaux, porteurs d'initiatives organisées dans le cadre de la Semaine bleue. L'ensemble de la démarche a été accompagnée par un Comité de pilotage constitué de représentants de la Cnav, de l'UNIOPSS et de l'Odas qui s'est réuni à trois reprises entre mars et décembre 2020.

L'enquête a été menée entre le 6 juillet et le 15 septembre 2020 auprès des 16 URIOPSS (métropolitaines et outre-mer) et des 96 Départements métropolitains,

sur la base de deux questionnaires, en partie identiques, et a bénéficié d'un taux de réponses de 70% pour les URIOPSS et de 75% pour les Départements. Elle a permis de mettre en évidence le faible engagement des niveaux départementaux et régionaux dans le pilotage et l'organisation de la Semaine Bleue. L'étude confirme également que la manifestation est essentiellement portée par des acteurs locaux, qui manifestent moins le besoin d'une coordination départementale que d'un soutien opérationnel et financier.

Dans un second temps, 29 entretiens individuels ont été réalisés entre le 26 octobre et le 15 novembre 2020, auprès de huit communes, six CCAS, six établissements accueillants des personnes âgées (Centre hospitaliers, EHPAD, résidence seniors, SSR) et neuf structures diverses (associations, médiathèques, établissements scolaires...). Ce panel a été constitué à partir d'une base de l'UNIOPSS répertoriant l'ensemble des initiatives candidates au prix Semaine bleue en 2019 et 2020, ainsi qu'à partir de la base des 43 communes, EPCI et CCAS adhérents à l'Odas. Cette phase d'entretiens s'étant déroulée pendant le second confinement, six porteurs d'initiatives, sur les 35 prévus initialement, n'ont pas pu donner suite. Ces échanges ont permis de faire remonter des pistes d'évolution, organisées autour de trois axes principaux : réinterroger les objectifs et le sens de la Semaine Bleue, pour mieux répondre à la grande diversité des personnes âgées et retraitées et valoriser le rôle des aînés dans la cité ; renforcer le portage de la Semaine Bleue au niveau national dans le cadre d'une gouvernance renouvelée, d'une communication ambitieuse à la fois tournée vers le grand public et favorisant la collaboration et la montée en expertise des acteurs locaux ; soutenir localement ces acteurs ainsi que l'émergence et l'essaimage d'initiatives exemplaires.

Les résultats de ce travail ont été présentés en décembre 2020, à la Commission de l'action sanitaire et sociale de la CNAV d'une part, et au Comité national d'entente de la Semaine Bleue d'autre part. Ils donneront lieu à la publication d'un rapport d'ici la fin du premier trimestre 2021.

1.9. Etude sur l'identification des bonnes pratiques initiées pendant la crise sanitaire

La DGCS a sollicité l'Odas pour analyser des bonnes pratiques et initiatives inspirantes des collectivités locales et de leurs partenaires pendant la crise sur le champ social. Ce travail donnera lieu à l'expertise d'une dizaine d'actions qui pourraient être pérennisées et susceptibles d'être reproduites sur d'autres territoires.

En effet, « les nombreux retours d'expériences (Retex) ont montré que la crise a conduit à une grande mobilisation et créativité de l'ensemble des acteurs de terrain du champ social (Etat, collectivités locales, associations) afin d'assurer la continuité de la prise en charge des personnes vulnérables (...). Il y a donc un enjeu majeur à capitaliser sur ces bonnes pratiques, ces avancées ou innovations organisationnelles et à expertiser l'opportunité de prolonger certaines de ces initiatives locales, les pérenniser ou les développer dans d'autres territoires », relevait la DGCS.

Il s'agit donc pour l'Odas, dans un premier temps, de recenser ces bonnes pratiques et initiatives inspirantes des collectivités locales ou de leurs partenaires. A cette fin, l'Odas s'appuiera sur les différents retours d'expériences existant mais aussi sur son propre inventaire des bonnes pratiques mené durant la période du confinement (régulièrement publié sur le site de l'Odas pendant cette période) et sur un appel à contributions qui sera mené auprès des Départements et des villes adhérentes de l'Odas.

Sur la base de ce recensement, une dizaine d'initiatives seront sélectionnées pour faire l'objet d'une expertise et d'une valorisation par le biais de fiches action détaillant pour chaque action le contexte local, les modalités opérationnelles, l'impact social et financier, les atouts, les limites, les enseignements à en tirer, etc. Cette analyse sera complétée des préconisations sur les conditions de leur pérennisation ou de l'essaimage dans d'autres territoires.

Cette étude a été engagée en fin d'année 2020.

II - SIX RECHERCHES-ACTIONS

L'origine d'une recherche-action est très variée. Elle peut partir de la préoccupation d'une commune, d'un département et même d'une association. Elle doit aboutir à une démarche de co-construction portant sur un objet de préoccupation partagé entre le partenaire et l'Odas. Elle doit notamment s'inscrire dans les orientations stratégiques de l'Odas. De plus, l'engagement d'une recherche-action nécessite un temps de maturation plus ou moins long.

Quoi qu'il en soit, deux types de recherche-action sont conduites, avec une seule institution ou avec plusieurs institutions.

Trois recherches-actions concernent une seule institution :

- › l'action éducative d'une ville et la protection de l'enfance avec la ville d'Orly,
- › le déploiement de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté avec le Département de la Guadeloupe,
- › la mise en œuvre du projet stratégique de l'association Rétis.

Trois recherches-actions concernent plusieurs collectivités :

- › Soutien éducatif et protection de l'enfance, menée majoritairement avec des Départements,
- › Dynamiques de coopération des acteurs de la protection de l'enfance dans les cités éducatives,
- › Le rôle des personnes âgées dans la cité, conduite essentiellement en partenariat avec des villes.

II.1. Recherche-action sur l'action éducative d'une ville et la protection de l'enfance

La ville d'Orly a souhaité analyser l'efficacité de ses interventions dans le domaine de la prévention des risques sociaux concernant les enfants, grâce à une recherche-action menée avec l'Odas et engagée en 2017. Ses objectifs portaient sur : l'amélioration de l'observation des besoins des enfants et de leurs familles, nécessaire à une meilleure adaptation des réponses ; le développement de la prévention et de la protection ; le renforcement de la coopération entre les acteurs locaux en matière de protection de l'enfance.

Cette démarche a contribué au lancement de la recherche-action « Soutien éducatif et protection de l'enfance » (cf. II.4). Après la phase d'état des lieux, la ville est passée à la phase de construction et d'animation d'un réseau local, solidaire, prévenant et durable.

L'année 2020 a été consacrée à la poursuite du travail partenarial débuté lors de la phase de l'état des lieux et au renforcement de l'implication des différents services de la mairie et des partenaires, dont l'Éducation nationale. Mais la crise sanitaire, la période des élections municipales et l'indisponibilité prolongée de la directrice en charge du portage de la démarche au sein des services de la ville ont ralenti l'avancée des travaux, sans le remettre en cause. Trois déplacements ont été effectués cette année à Orly en janvier et en novembre.

Fin 2020, le plan d'action était pratiquement finalisé, même si le changement d'interlocuteurs au sein d'institutions partenaires nécessitera de vérifier leur engagement.

II.2. Recherche-action sur le déploiement de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Cette recherche-action a été conçue et engagée dans le courant de l'année 2019 avec le Département de la Guadeloupe, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Elle vise à organiser un guichet unique de proximité inter-institutionnel dans les territoires infra-départementaux sous le vocable d'accueil social universel de proximité (ASUIP). Elle entend également inscrire dans l'action la référence de parcours souhaitable, avec une nécessaire clarification de son rôle. En effet, il s'agit de définir ce qu'est le référent de la personne ou de la famille alors que ce sont surtout des référents thématiques (par exemple, le référent « aide sociale à l'enfance »), qui sont couramment désignés dans la plupart des Départements. Enfin, l'ambition est également de rechercher davantage de participation des personnes concernées.

En 2020, cette recherche-action a connu un déroulement fortement perturbé par la crise sanitaire qui a également lourdement frappé le territoire de Guadeloupe. Les chantiers sur la mise en place de sites ASUIP (Accueil social universel inconditionnel de proximité) et de référents de parcours ont dû prendre en compte les contraintes de la crise. Des visioconférences, avec une fréquence plus importante que celle des déplacements,

ont remplacé les travaux et réunions prévus sur sites. Elles ont permis de faire avancer le projet en respectant toujours les principes d'une construction collective avec les acteurs de terrain.

Durant le premier trimestre 2020, avant le confinement, les différentes productions utiles à la démarche ont pu être réalisées sur site, dont le référentiel ASUIP, et une série de fiches techniques, à l'usage des personnes accueillies et des professionnels. Tous ces documents, produits avec les acteurs concernés, ont fait l'objet d'une première validation par l'instance de coordination partenariale.

Une première consultation réalisée auprès d'un panel de personnes accueillies sur des sites d'accueil existants du territoire Centre, composé des communes de Cap Excellence, a mis en exergue les principales difficultés identifiées par les publics et portant notamment sur les conditions d'accueil, les longues heures d'attente et, dans une moindre mesure, l'insuffisance d'informations mises à disposition.

De mars à décembre 2020, de nombreuses réunions en visioconférence avec divers groupes de travail ont permis de finaliser les outils des référents de parcours, et de préparer une architecture affinée de la convention territoriale de mutualisation. Ce projet de convention, élaboré avec les partenaires, permet de mettre en perspective une mutualisation des moyens et des outils nécessaires à la réussite du premier accueil social inconditionnel de proximité et la mise en place de référents de parcours pour les situations complexes.

Les référentiels, le programme de formation pour les professionnels impliqués dans l'ASUIP et la fonction de référents de parcours ont été produits en partenariat avec le Centre national de formation de la fonction publique territoriale (CNFPT). Notamment, la démarche qualité est au cœur de la recherche-action et a fait l'objet de la production d'un « référentiel qualité d'accueil ».

En parallèle, un groupe de travail, interne au Département, a élaboré un document de référence présentant ses orientations prioritaires en matière d'ASUIP et de référent de parcours, pour engager en 2021 les négociations avec l'ensemble des acteurs des six territoires d'action sociale de la Guadeloupe, autour de la convention territoriale de mutualisation.

L'année 2021, malgré la poursuite des contraintes sanitaires, devrait permettre de déployer la démarche sur tout le territoire de la Guadeloupe. Il s'agirait alors de finaliser des conventions territoriales de mutualisation par territoire et de référencer les différents sites contribuant à l'ASUIP. Enfin, la formation, par le CNFPT, des intervenants sociaux des différentes institutions partenaires, publiques et associatives serait engagée.

II.3. Recherche-action sur la mise en œuvre du projet stratégique d'une association de protection de l'enfance

L'association RETIS, créée en 2007, est une association qui intervient dans le champ de la protection de l'enfance en Haute-Savoie. Son projet mobilise, outre les ac-

teurs de la protection de l'enfance, des acteurs habituellement éloignés de ces pratiques : société civile, monde de la recherche et parents. Son projet a pour finalité d'améliorer la vie des enfants vulnérables en tissant et en retissant les liens familiaux et sociaux abimés.

Cette association, avec le soutien du Département de Haute-Savoie et de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), a implanté un dispositif intégré de protection de l'enfance regroupant quatre services : un service d'accueil de jour multifamilial (AJMF), un service d'action éducative en milieu ouvert avec hébergement (SAEMOH), un service de placement familial (ANCRE) et un service de soutien aux tiers dignes de confiance (Tiers). Cette offre de services, ouverte et plurielle, permet d'adapter la réponse aux besoins des enfants, des parents et des familles. De plus, l'association développe des actions au titre de la prévention⁵ (actions d'entraide de type « jardin partagé », conférences, ateliers d'écriture, etc.) dans un continuum qui va de la prévention à la protection en passant par la prévention. L'association couvre principalement trois territoires de Haute-Savoie : le Chablais, le bassin d'Annecy et le Genevois.

Après plus de dix ans d'existence, son directeur-fondateur a sollicité l'Odas pour réaliser une évaluation de l'action de cette association. L'Odas ne réalisant pas de prestation de services, il n'était pas possible de répondre à cette demande. Il a donc été convenu de mener une recherche-action pour vérifier comment la promesse de RETIS « protéger l'enfant dans son environnement avec ses proches » est mise en œuvre.

Pour mener cette démarche, un dispositif original a été mis en œuvre, en constituant un groupe de « chercheurs associés » composés de parents, de jeunes, de tiers dignes de confiance, de travailleurs sociaux, de cadres et de collaborateurs de l'Odas (cf. photo).



La première réunion de cette équipe a eu lieu en octobre 2019. Cependant le programme de travail a été fortement perturbé, d'abord par les mouvements sociaux dans les transports publics fin 2019, puis par la crise sanitaire à partir du mois de mars 2020. Au total, 4 séances de travail ont été reportées. En dépit de ce contexte, deux séances ont pu se tenir en 2020.

⁵ Voir supra note de bas de page 11.

Elles ont été consacrées à préciser progressivement le champ de l'observation. Il s'agit de chercher si et comment la finalité affichée de RETIS est mise en œuvre et s'il est possible de l'améliorer. A cette fin, deux approches sont retenues. La première, plus quantitative, essaiera de mesurer l'impact de l'exercice des mesures. A partir d'un panel de dossiers, il s'agira de compléter une grille de recueil de données. Celle-ci concerne deux activités de RETIS, distinctes dans sa finalité : le SEMOH et le Service Tiers. La seconde approche, plus qualitative consistera à recueillir la perception de différentes personnes concernées (parents, enfants, tiers digne de confiance, professionnels de RETIS et d'autres institutions, juge pour enfants).

L'objectif est de finaliser en 2021 la construction des grilles, de recueillir les données et de les analyser.

II.4. Recherche-action sur le soutien éducatif et la protection de l'enfance

Rappelons que la recherche-action « Soutien éducatif et protection de l'enfance » a été préfigurée avec la ville d'Orly (voir supra II.1) et que huit Départements ont souhaité rejoindre cette démarche, avec l'identification dans chaque département de deux territoires pilotes : Haute-Loire (territoires à définir), Haute-Savoie (Gaillard et Rumilly), Meurthe-et-Moselle (Lunévillois et Terres de Lorraine), Moselle (Woippy, territoire Metz/Orne et Boulay, territoire Forbach/Saint-Avold), Nord (Valenciennes et Lourches), Sarthe (Le Mans et Pays Maine Saosnois), Pyrénées Atlantiques (Pau et Pays des Gaves) et Yvelines (choix des territoires en cours fin 2020).

Elle vise, à partir d'un état des lieux établi en commun, à définir et à mettre en œuvre de nouveaux modes de relations entre tous les acteurs concernés par l'enfance, la jeunesse et la famille afin de développer des actions de prévention. Il s'agit, avec toutes les organisations en lien avec des enfants et des jeunes - et en priorité avec les écoles - de mobiliser tous les acteurs concernés du territoire. La finalité est d'organiser un environnement plus favorable à l'éducation des enfants avec les parents, en faisant de l'éducation un enjeu partagé à l'échelle d'un quartier ou d'un territoire, pour que les difficultés rencontrées par les enfants et leurs parents puissent trouver des solutions – individuelles ou collectives – le plus précocement possible.

Parmi les questionnements qui jalonnent les travaux de la recherche-action, on peut en distinguer quelques-uns :

❶ L'école et l'ensemble des lieux éducatifs mais aussi l'espace public sont des lieux de socialisation incontournables. Dans ces espaces, comment mieux accompagner toutes les familles dans l'éducation de leurs enfants et inclure les plus fragiles dans des approches plus transversales et plus précoces ? Quelle place pour le secteur social en éducation prioritaire (collège, parfois primaire) et quel rôle dans la mise en convergence des acteurs ?

❷ Comment construire des stratégies de participation réelle des familles aux accompagnements qui les concernent ?

❸ Comment favoriser l'émergence d'initiatives portées par les services (État déconcentré, Départements, communes et leurs intercommunalités) et la société civile et les soutenir dans la durée ? Comment refonder les modes d'intervention sociale dans une perspective plus préventive, plus innovante et plus durable ?

❹ Comment intervenir le plus précocement possible lorsqu'une situation de vulnérabilité est repérée, grâce à une prise en compte des besoins des enfants par toutes les institutions et acteurs locaux, en y intégrant les problématiques propres aux territoires ?

La recherche-action se décline méthodologiquement en 5 étapes au niveau local : lancement de la démarche, avec la rédaction d'une feuille de route ; construction de l'état des lieux sur un temps limité, dont l'objectif est d'appréhender l'état du partenariat ; restitution et qualification de l'état des lieux ; construction des expérimentations et mise en œuvre ; évaluation des expérimentations.

La recherche-action repose sur une logique participative afin de soutenir une dynamique collective de travail allant de la réflexion à l'action. Elle combine un travail conduit localement en fonction des caractéristiques de chacun des sites et une dimension nationale, par des analyses effectuées régulièrement avec toutes les parties prenantes de la démarche. Cette dimension nationale est principalement mise en œuvre par l'animation d'un comité de pilotage qui, outre la mise en commun des travaux menés dans chaque territoire, pratique des auditions de personnalités qualifiées et décide des adaptations à apporter à la démarche.

Ainsi, la mise en œuvre de la convention de partenariat avec le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ) a facilité le lien avec l'Éducation nationale⁶. La construction des états des lieux dans les Départements de Meurthe-et-Moselle et du Nord a pu se faire avec la participation d'enseignants. Par ailleurs, il a été décidé d'organiser aussi des groupes de parents.

La conduite de la recherche-action a été singulièrement impactée par la crise sanitaire et les mesures de confinement successives, imposant des reports, des annulations et désorganisant les travaux prévus. Par conséquence, les Départements concernés ont eu à refaire un travail de sensibilisation et de mobilisation des acteurs dans les territoires concernés. Des déplacements sur site supplémentaires ont aussi été organisés pour l'Odas. Par ailleurs, pour pallier partiellement les impossibilités de se rendre dans les territoires, la visioconférence a été utilisée. Or cet outil ne peut se substituer à tous les travaux sur place, ne facilitant notamment pas les interactions, les débats et les dynamiques de réseaux.

6. Il est rappelé qu'outre l'Etat (MENJ), cette recherche action est soutenue par l'ADF, la CCMSA, la Fédération nationale des centres sociaux, la Fondation OCIRP, la ligue de l'enseignement et l'UNAF.

En dépit de ces aléas, 2 comités de pilotage nationaux ont été tenus le 4 février avec notamment une audition de Vincent Léna et le 24 septembre, avec une audition de Philippe Fabry sur les effets de la crise sanitaire en protection de l'enfance.

S'agissant de la conduite des travaux dans les territoires, l'avancée par Département est la suivante (Pour Orly, voir supra II.1) :

- › **Département de Haute-Loire** - La crise sanitaire et le contexte des élections municipales ont conduit à différer l'engagement de la démarche. La feuille de route est en cours de construction ;
- › **Département de Haute-Savoie** - Comité de pilotage de remobilisation sur site : 8 octobre (après report des dates d'entretiens pour la construction de l'état des lieux prévus lors du premier confinement) ;
- › **Département de Meurthe-et-Moselle** - Réalisation des entretiens sur site pour la construction de l'état des lieux : 29 et 30 janvier ; Restitution de l'état des lieux devant le comité de pilotage, puis auprès de tous les participants aux entretiens, en visioconférence : 10 décembre ;
- › **Département de la Moselle** - Comité de pilotage de lancement sur site : 4 mars (les dates des entretiens pour la construction de l'état des lieux ont été reportées à deux reprises) ;
- › **Département du Nord** - Comité de pilotage de lancement sur site : 20 janvier ; Réalisation des entretiens sur site pour la construction de l'état des lieux : 12 et 13 février ; Restitution de l'état des lieux devant le comité de pilotage, puis auprès de tous les participants aux entretiens, en visioconférence : 16 décembre ;
- › **Département des Pyrénées Atlantiques** - Animation en visioconférence avec chacun des sites des ateliers de construction des expérimentations : 25 et 26 novembre et 7 et 17 décembre ;
- › **Département de la Sarthe** - Animation sur site des ateliers de construction des expérimentations : 16 et 17 janvier et 10 et 11 septembre ;
- › **Département des Yvelines** - Convention de partenariat formalisée en décembre.

Pour conclure, compte tenu de l'impact des différents confinements ainsi que des règles sanitaires appliquées dans les institutions empêchant la tenue d'un grand nombre de réunions, la recherche-action se déroule moins rapidement que prévu. La fin des travaux était prévue pour fin 2021 et est désormais envisagée pour fin 2022.

II.5. Recherche-action sur les dynamiques de coopération des acteurs de la protection de l'enfance dans les cités éducatives

Ce projet de recherche-action s'inscrit dans un partenariat avec l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT). Comme évoqué précédemment, depuis deux ans, l'Odas est engagé dans la conduite d'une recherche-action « Soutien éducatif et protection de l'enfance » (voir II.4).

Cette démarche cherche à identifier les ressorts du développement des coopérations entre tous les acteurs

pour faire émerger avec les parents et les enfants des réponses nouvelles adaptées à l'évolution de notre société. Elle a vocation à se déployer dans des quartiers « banals », quartiers « politique de la ville » et territoires ruraux.

De son côté, le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), devenu ANCT depuis janvier 2020, a initié, en partenariat avec le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ - DGESCO), le programme « Cités éducatives ». La finalité est de construire des écosystèmes autour de la question centrale de l'enfance et de la jeunesse, avec une attention plus soutenue au devenir des plus fragiles. Ce programme vise à encourager dans les territoires un partenariat entre l'ensemble des acteurs en lien avec des enfants, qu'ils exercent au sein même ou en dehors des établissements scolaires. Ce programme s'appuie sur deux orientations majeures. D'une part, la nécessité de donner les clés du territoire aux acteurs de l'Éducation nationale en trouvant les modalités opérationnelles qui leur permettent de s'appuyer sur leur environnement pour mobiliser l'ensemble des ressources utiles sur les temps scolaires, périscolaires et extra-scolaires. D'autre part, l'ambition de partager les enjeux éducatifs et de les définir de manière plus collective, en impliquant les collectivités locales, particulièrement les communes, les parents et toutes les ressources disponibles du quartier : habitants et acteurs éducatifs, sociaux, médico-sociaux, économiques, etc. Au total, ce sont 80 grands quartiers « politique de la ville » qui ont été labellisés « Cités éducatives », sur candidature et engagement des mairies, avec 525.000 jeunes de 0 à 25 ans potentiellement concernés.

Le programme « Cités éducatives » et la recherche-action de l'Odas « Soutien éducatif et protection de l'enfance » convergent ainsi dans leurs finalités. Un nouveau partenariat pourrait alors être défini entre la coordination nationale des Cités éducatives (composée de l'ANCT et la DGESCO) et l'Odas pour faire de l'éducation un enjeu de mobilisation citoyenne.

La coordination nationale des Cités éducatives (CNCE) a notamment souhaité s'appuyer sur l'expertise et l'ingénierie sociale de l'Odas pour que des territoires volontaires s'engagent dans un accompagnement renforcé. En faisant bénéficier la CNCE des premiers constats de la recherche-action menée et en déployant une méthodologie désormais éprouvée, l'Odas soutiendra les dynamiques de coopération entre les différents acteurs de la protection de l'enfance (parents, travailleurs sociaux et personnel médico-social ou éducatif de l'ASE, PMI, communes, caisse des écoles et CCAS, CAF, Éducation nationale, associations), au sein de 10 cités éducatives volontaires, dans une finalité de prévention voire de prévenance.

Sur le plan national, la démarche a été ponctuée par deux séances du comité de pilotage (27 août et 28 octobre). Conçus comme un espace d'échanges entre partenaires nationaux associés à la recherche-action, ces premiers comités ont permis d'élaborer une stratégie de communication afin d'impliquer les cités éducatives. De plus, en tant que partenaire national de l'ANCT, l'Odas anime un groupe thématique lié à la recherche-action auprès de différentes cités éducatives et institutions curieuses des résultats de la démarche.

La recherche des cités éducatives volontaires a été engagée à partir du mois de septembre. Ce travail de mobilisation a été rendu très compliqué par le second confinement et la poursuite de la crise sanitaire. Cette dernière a en effet eu un lourd impact sur les établissements scolaires, acteurs centraux des cités éducatives. Toutefois, Orly et Chanteloup-les-Vignes ont déjà fait part de leur souhait de participer à cette démarche.

II.6. Recherche-action sur le rôle des aînés dans la cité

C'est sans doute l'étude dont le déroulement a été le plus perturbé en 2020 : crise sanitaire avec les confinements et les restrictions liées à l'application des règles de protection, indisponibilité de nos interlocuteurs, élections municipales. De plus, les messages nationaux invitaient en permanence le public concerné à se « protéger ».

Initiée avec le comité de pilotage tenu en fin d'année 2018, la recherche-action « La place des aînés dans la cité » a l'ambition d'identifier et de mettre en œuvre tout ce qui peut concrètement favoriser la mobilisation des aînés dans la cité, ce qui nécessite de rechercher de nouvelles formes de coopération entre tous les acteurs concernés dont bien évidemment les habitants eux-mêmes. Les villes d'Angers, Bordeaux, Paris, Saint-Jean-de-Maurienne et le Département de la Marne ont confirmé leur engagement. Compte tenu du maintien des élections municipales en 2020, d'autres villes intéressées ont souhaité attendre cette échéance pour prendre leur décision. Un partenariat a aussi été engagé avec l'AG2R – La Mondiale Champagne/Ardenne et est envisagé avec l'URIOPSS Champagne-Ardenne. Cette démarche est également soutenue par l'ADF et la CCMSA.

Aujourd'hui, et c'est récent dans notre histoire, la fin de l'activité professionnelle ouvre un nouveau temps de la vie dont la durée n'a cessé de s'allonger ces 30 dernières années. Surtout, l'augmentation de l'espérance de vie est la conséquence d'une amélioration significative de la santé. C'est majoritairement en bonne santé que nos concitoyens abordent ce nouveau temps de la vie. L'assimilation de la retraite à la vieillesse, et encore moins à la perte d'autonomie, n'est donc plus une réalité. Pourtant, notre société continue de faire de la retraite une véritable barrière entre les âges, qui contribue à la mise à l'écart des plus âgés de nos concitoyens et à la diffusion d'une vision dévalorisante de la vieillesse. Les aînés sont d'abord considérés comme une charge alors qu'ils constituent une formidable ressource. Et cette ressource peut être estimée à plus de 13 millions de personnes, si on fait abstraction de celles qui sont momentanément ou durablement touchées par des incapacités. Or, si l'on en croit le dernier baromètre du bénévolat publié par France Bénévolat, alors que le nombre des personnes de plus de 60 ans ne cesse d'augmenter, le temps qu'elles consacrent à des activités bénévoles aurait tendance à diminuer.

Il est donc grand temps de rechercher et d'expérimenter de nouvelles dynamiques pour renverser cette tendance. Avec l'ambition d'impulser un rôle moteur des personnes âgées dans leur territoire de vie pour servir non seulement leur intérêt en favorisant le « bien vieillir », mais

également celui de toute la société, comme facteur de progrès et de cohésion sociale, assurant ainsi un rôle majeur dans le développement humain des territoires. Cela ne sera possible qu'en dépassant le cloisonnement entretenu entre les personnes âgées et le reste de la société, comme le montre l'expérience des initiatives de développement social recensées par l'agence des pratiques et initiatives locales (www.apriles.net), comme les actions « L'outil en mains », « Lire et faire lire » ou « La journée citoyenne » qui favorisent l'inclusion active des aînés dans leur environnement, en s'appuyant sur la rencontre entre les générations.

Avec cette démarche, il s'agit notamment de mieux comprendre l'état d'esprit des aînés et leurs attentes, et donc de travailler à l'adaptation et à l'élargissement des propositions qui peuvent être faites. Il faut repérer et consolider l'offre d'utilité sociale que l'on peut proposer aux aînés, notamment en favorisant leur accès aux services publics (en particulier dans l'enfance, l'accueil administratif, l'offre culturelle) mais aussi à toutes les activités où leur implication constitue une plus-value. Enfin, il s'agit de faciliter l'accès à l'offre. Car l'étude réalisée il y a quelques années par l'Odas sur le bénévolat dans deux villes (Tain-L'Hermitage et Tournon) avait montré qu'un nombre considérable d'aînés n'était pas bénévoles en raison d'un manque d'informations, d'un déficit d'accueil... Ce qui nécessite de recenser les relais possibles avec tous les services de la ville, mais également l'ensemble des partenaires pour faire connaître les possibilités offertes sur chaque territoire.

En 2020, deux des quatre communes qui avaient engagé la démarche ont changé de majorité : Bordeaux et Saint-Jean-de-Maurienne. Bordeaux avait décidé de commencer la démarche en réalisant une enquête auprès des seniors bordelais détenteurs du « Pass senior », visant à appréhender les motivations et les freins à l'engagement des aînés bordelais. Finalisé au cours du premier trimestre, le questionnaire s'intéresse aux modalités de la participation des aînés au sein d'organismes variés (politique, syndical, municipal, associatif...), aux facteurs qui l'encouragent ou au contraire lui font obstacle, et aux motivations qui les animent. L'exploitation des 1 545 réponses a été réalisée conjointement par la ville et l'Odas.

Avec Paris, compte tenu de la modeste participation lors des entretiens pour la construction de l'état des lieux, en dépit d'une réunion de lancement prometteuse réunissant de nombreux partenaires, un plan d'action a été convenu en février. Cependant la crise sanitaire et, dans une moindre mesure, les élections municipales n'ont pas permis de le mettre en œuvre. En fin d'année, il a été convenu d'adapter l'enquête réalisée avec Bordeaux au contexte de Paris.

Avec Angers, la feuille de route a été finalisée en fin d'année. A Saint-Jean-de-Maurienne, la nouvelle majorité municipale a suspendu les travaux en 2020. Enfin le Département de la Marne a différé la poursuite de l'étude du fait de la crise sanitaire.

Sur le plan du national, un comité de pilotage a été tenu le 17 septembre.

LE RECENSEMENT ET L'ANALYSE DE L'INNOVATION SOCIALE

2

Avec la mutation profonde de notre société sur le terrain économique et social, notre modèle de solidarité est contraint de s'adapter en permanence. C'est dans cette perspective que s'est développée progressivement la notion d'innovation locale. Il s'agit non seulement d'optimiser les ressources engagées, mais aussi d'accompagner les efforts des pouvoirs publics par une mobilisation de toutes les énergies locales, pour apporter des réponses nouvelles plus conformes aux attentes des populations et au nouveau contexte financier.

C'est pourquoi, pour entretenir et renforcer les dynamiques d'innovation locale en favorisant la mutualisation des connaissances, l'échange de pratiques et l'essaimage, l'Odas a créé le RIDS en 1999. Ce réseau d'informations sur le développement social, regroupant une dizaine de grandes associations et institutions⁷, s'est progressivement structuré pour devenir en 2006 l'Agence Apriles⁸ (Agence des pratiques et initiatives locales) qui recense, expertise et diffuse les innovations les plus significatives et les plus prometteuses en matière de transformation sociale et de développement social (<https://odas.apriles.net>).

C'est donc plus de quinze années de capitalisation d'expertise que le nouveau site internet d'Apriles, mis en ligne début 2020, permet de mettre en valeur. C'est sur cette base que le Lab'AU (<https://odas.labau.org>) a aussi été ouvert au public quatre mois plus tard. Ce laboratoire de l'autonomie est une extension d'Apriles qui capitalise sur une thématique pour laquelle l'Odas a bâti une expertise pointue, celle de l'autonomie. Il en résulte un site ressource pour changer durablement le regard sur le vieillissement et le handicap et donner toute leur place dans la société aux personnes âgées et en situation de handicap.

L'année 2020 est également celle de la crise sanitaire et des nombreuses contraintes sanitaires mises en place pour y faire face. A commencer par le premier confinement, qui a contraint à des adaptations et a par conséquent engendré des actions innovantes sur l'ensemble du territoire. L'Odas s'est attelé à en faire remonter un maximum à travers une veille, un appel à contribution ainsi qu'à travers une étude sur la protection de l'enfance durant cette même période. Ces recensements contribueront par ailleurs à alimenter en partie l'étude qui a été lancée à la fin de l'année 2020 (cf. première partie - I.4 et I.9), sur les bonnes pratiques et la crise sanitaire. Les pratiques les plus inspirantes issues de ces différentes remontées, seront expertisées dans le cadre d'Apriles dans le courant 2021.



Les expertises du laboratoire de l'innovation locale sont en libre accès par l'intermédiaire du site Apriles (I), et bénéficient depuis le milieu de l'année 2020 d'un site dédié, en libre accès également.

7. Le RIDS avait été créé en partenariat avec notamment la Direction générale de l'action sociale (DGAS), la Caisse centrale de la MSA, la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France (FCSF) et l'Union nationale des CCAS (UNCCAS).

8. Apriles a été créé en partenariat avec la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), la Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf), la Caisse centrale de la MSA et le Secrétariat général du Comité interministériel des villes (SG CIV), devenu Commissariat général à l'Égalité des territoires (CGET) puis Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT).

I - L'EXPERTISE DES PRATIQUES INNOVANTES

Créée par l'Odas en 2006 et intégrée à son équipe, Apriles a pour rôle de promouvoir une culture de l'innovation sociale en identifiant, en expertisant et en faisant connaître un ensemble d'initiatives inspirantes, porteuses d'une démarche de développement social, et susceptibles d'être reproduites sur d'autres territoires. Ces initiatives doivent répondre à une quinzaine de critères, dans une approche de l'innovation qui ne se limite pas aux aspects techniques ou technologiques, mais qui tient aussi compte de l'ingénierie de projets, des méthodologies employées et des dynamiques de partenariats et de transversalité générées. Ces initiatives sont valorisées par des fiches diffusées sur le site internet d'Apriles. Chaque fiche détaille l'origine, la mise en œuvre opérationnelle de l'action et en dresse un bilan synthétique. A la différence d'autres plateformes plus thématiques ou émanant de têtes de réseau, Apriles se positionne sur tous les secteurs de l'innovation sociale dès lors que celle-ci génère du développement local, social, écologique ou économique.

Avec la refonte du site internet, l'ensemble des actions ont vu leurs thématiques (thèmes) et sous-thèmes (types d'action) mis à jour (voir infra). Les contacts des porteurs d'action ont également été actualisés. Les fiches de l'ancien site ont fait l'objet d'une reprise. A cette occasion, elles ont été requalifiées et certaines ont été retirées de la base pour différentes raisons : actions largement développées sur le territoire national, méthodologies ne pouvant plus être appliquées du fait des évolutions législatives et organisationnelles, transformation des problématiques sociales ayant motivées l'action...

L'application du règlement général sur la protection des données (RGPD) garantissant la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des don-

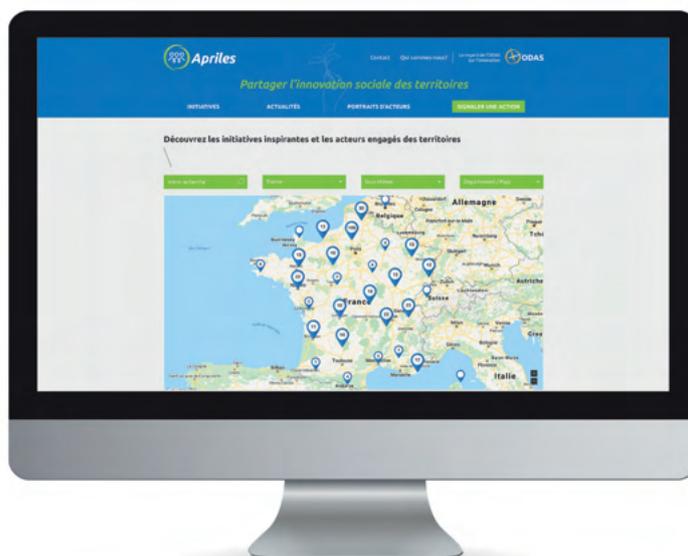
nées à caractère personnel a eu un impact fort sur les statistiques de fréquentation rendant difficile une comparaison de la fréquentation du site avec les années précédentes. En effet la RGPD exige de recueillir le consentement des utilisateurs du site pour l'utilisation de cookies permettant de mesurer leur fréquentation. Seuls les internautes acceptant les cookies sont désormais comptabilisés. Or, on estime en moyenne selon les sites que 20% à 40% des utilisateurs donnent leur consentement. Le volume de fréquentation enregistré est donc beaucoup plus faible que sur l'ancien site, mais cela ne reflète pas le volume de visiteurs réels. Cependant, la mise en perspective de certaines données de fréquentation permet de quantifier l'évolution du trafic entre le nouveau et l'ancien site.

Sur le panel mesuré, on constate ainsi une baisse de plus de 25% du taux de rebond⁹ (passant de 65% à 40%). La durée moyenne des visites a quant à elle augmenté de près de 30%. Les utilisateurs passent plus de temps sur le site et y naviguent davantage, passant de page en page.

Par ailleurs, la part du trafic direct (personnes allant directement sur le site, sans passer par un moteur de recherche ou un lien) est passé de 22 à 27%. La part du trafic provenant d'autres sites (liens renvoyant vers notre site) a également augmenté, passant de 5% à 13%, ce qui traduit un meilleur référencement du site. On constate par ailleurs une hausse de la part de visite depuis des téléphones portables (passant de 25% à 35%), ce qui tend à démontrer que le développement en responsive (qui s'adapte à l'écran) répond à un véritable besoin.

Bien qu'il soit impossible de mesurer l'évolution exacte du nombre de visite, ces indices traduisent une hausse de leur qualité et de celle des parcours, démontrant que les effets de la refonte du site internet sont positifs.

L'expertise produite par Apriles (I.1) n'est pas seulement accessible sur le web (I.2), mais également au travers de médias plus traditionnels et notamment la presse (I.3), ainsi que par sa contribution à d'autres réseaux (I.4).



9. Le taux de rebond mesure le pourcentage d'internautes qui sont entrés sur une page Web et qui ont quitté le site après, sans consulter d'autres pages.

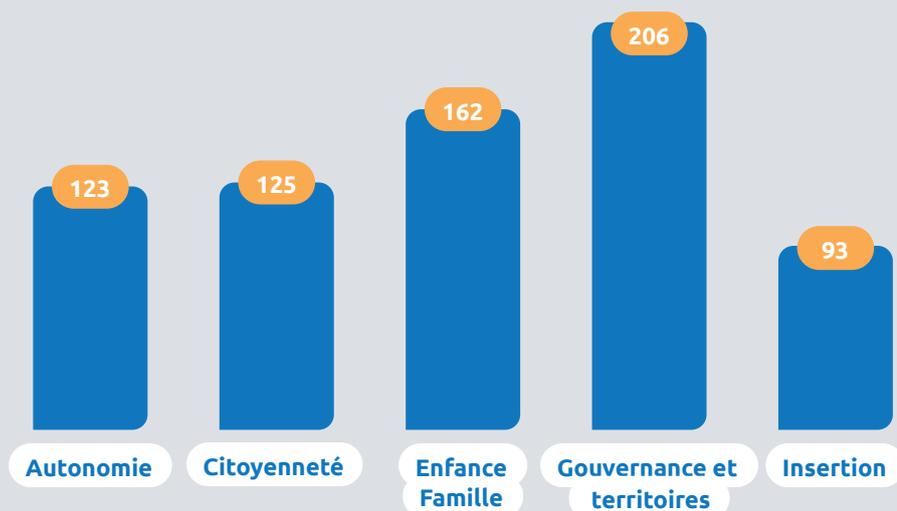
I.1. La production éditoriale

Au 31 décembre 2020, le nouveau site internet d'Apriles (www.apriles.net) comptait 393 initiatives expertisées dans les différents champs d'intervention des acteurs sociaux, sous l'angle du développement social. A cette date, la base du site est toujours particulièrement riche en actions valorisant le bénévolat, la participation des habitants, les nouvelles pratiques professionnelles, les modes de gouvernance et les partenariats institutionnels

innovants, la lutte contre l'exclusion sociale, les relations de voisinage, le développement social en milieu rural et les actions en faveur de la jeunesse.

Toutefois, l'agence n'a publié que sept fiches en 2020 (dont quatre réalisées dans le cadre du Lab'AU). Cette diminution de l'activité éditoriale s'explique par l'impact de la crise sanitaire sur la disponibilité des acteurs, qui n'a pas permis de réaliser des expertises au même rythme que les années précédentes.

RÉPARTITION PAR THÈMES DES INITIATIVES AU 31 DÉCEMBRE 2020



Nb : Le total des initiatives par thèmes est supérieur au total des initiatives publiées car une même action peut relever de plusieurs champs et/ou catégories.

I.2. Le repérage et la diffusion des bonnes pratiques en réponse à la crise

Cela n'a pas empêché l'Odas, pendant le premier confinement, d'orienter son action vers le recensement des bonnes pratiques et retours d'expériences en réponse à la crise, avec deux objectifs : faciliter, dans un premier temps, la mutualisation des connaissances et la diffusion des bonnes pratiques en temps réel pour permettre à chacun de les adapter et les mettre en œuvre sur son territoire afin de mieux faire face à la crise ; encourager, dans un second temps, l'adaptation des pratiques professionnelles et des politiques publiques aux évolutions sociales de notre pays en s'appuyant sur les enseignements tirés de cette crise.

Ce recensement a été alimenté par un appel à contribution et une veille, ainsi que par les informations communiquées par son réseau ou encore celui des associations d'élus comme l'ADF, l'AMF ou Villes de France. Ce travail non exhaustif a permis de lister les actions entreprises par les collectivités pour pallier les urgences et les difficultés rencontrées par les citoyens. Les thèmes abordés sont aussi divers que l'accompagnement des publics, l'alimentation et l'agriculture, l'autonomie et le soutien aux personnes âgées dépendantes et aux personnes en situation de handicap, la culture, l'économie et l'accompagnement des entreprises, l'enfance, la famille et l'éducation,

la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, le renforcement des dispositifs de santé ou encore l'insertion. Comme le contexte ne permettait pas de réaliser des expertises, le choix a été de relayer les initiatives, assorties d'un bref descriptif mais sans faire état du porteur de projet. L'Odas a en effet choisi de privilégier la prudence sur ce sujet, afin d'éviter de faire écho à ce qui pourrait n'être qu'une habile communication. Cette liste a été régulièrement mise à jour et diffusée sur le site internet et dans les réseaux de l'Odas.

Par ailleurs, l'Odas a mené une étude sur les effets du confinement sur la protection de l'enfance dont les résultats ont été publiés le 3 décembre : « Protection de l'enfance : quand le confinement révèle des pistes d'amélioration » (voir première partie - I.4). Cette étude, en plus d'avoir révélé une capacité d'innovation et de réaction de la part des professionnels concernés, a aussi été le moyen de faire remonter des initiatives locales sur l'ensemble du territoire telles que la création de lieux d'accueil et de répit éphémères, la mise en place d'aides financières et alimentaires à destination des familles, le don de matériels pour les enfants et les jeunes, des actions de soutien à la parentalité, des actions pour l'accompagnement quotidien des enfants et des jeunes ainsi que la création de nouveaux partenariats. Ces actions sont listées en annexe de la publication, au sein d'un répertoire d'initiatives locales.

I.3. Une nouvelle présentation du site web

Le 4 février 2020, l'Odas mettait en ligne son nouveau site internet (voir troisième partie – I.1), ainsi que celui d'Apriles.

Sur le site Apriles, le choix a été fait de garder les mêmes grandes thématiques que l'Odas dans un souci de cohérence (Autonomie, Citoyenneté, Enfance/Famille, Gouvernance et territoires, insertion – voir infra). Par contre, les sous-thèmes (« Types d'action ») ont été mis à jour pour une meilleure adéquation avec les thèmes et préoccupations actuelles.

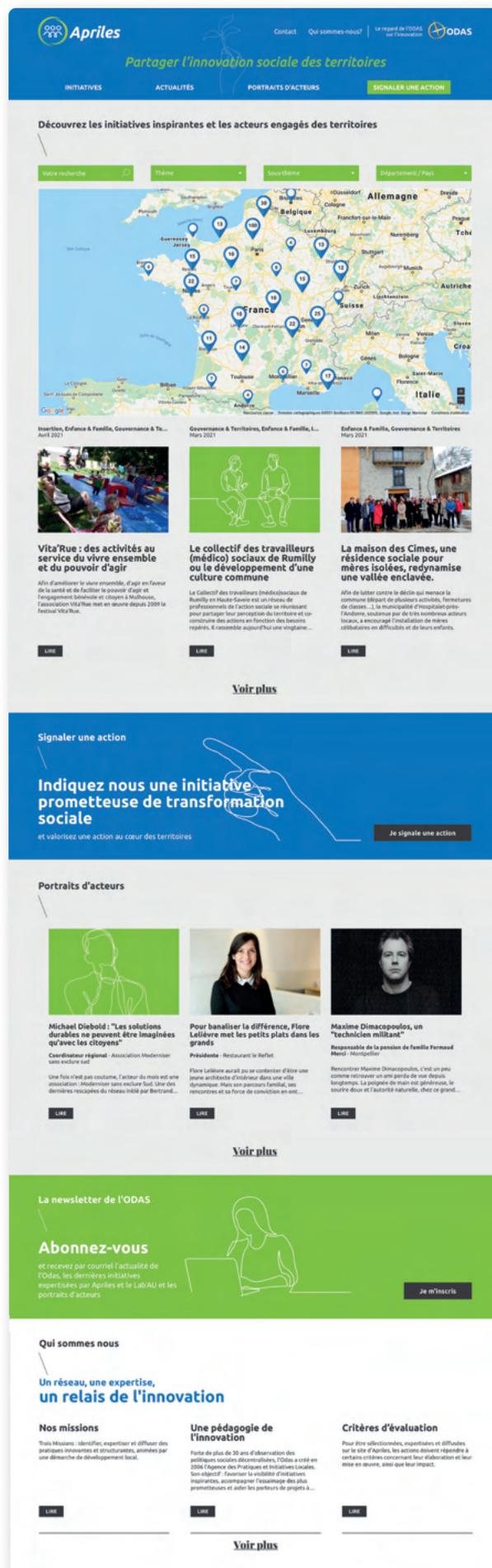
La présentation et le mode de recherche des actions ont également été repensés. Dès la page d'accueil, les actions sont géolocalisées sur une carte. Une barre de recherche permet toujours de faire une sélection par mot clé, thématique et type d'action. Y a été ajoutée une recherche par département.

Le site du Lab'AU (cf. infra) a été construit sur la même base que celui d'Apriles. Ce modèle de site pourra être décliné afin de donner naissance à de nouveaux laboratoires de l'innovation sur d'autres domaines expertisés par l'Odas, comme le logement ou l'éducation.

I.4. La présence sur les réseaux

Apriles continue par ailleurs à être présent sur la toile à travers son compte @AgenceApriles sur Twitter. Parmi les abonnés figurent de nombreuses collectivités locales (Nantes, Marseille, Brest, départements de Seine-Saint-Denis, des Côtes d'Armor, de Meurthe-et-Moselle...), plusieurs réseaux nationaux (Labo ESS, Unccas, Reness, Outil en main, Initiatives, l'Observatoire de la laïcité, Alliance Ville Emploi, Resolis, Uniopss, Fonda, Ocirp, Familles rurales...) et plusieurs journalistes. Souvent retweetés, les envois d'Apriles sont par ailleurs repris par plusieurs agrégateurs de contenus dans les champs de la gouvernance locale et de l'économie sociale et solidaire.

Un logo cliquable d'Apriles demeure visible sur les sites de plusieurs prescripteurs comme l'agence d'information « reporters d'espoir », la fondation Snf, plusieurs conseils départementaux, le site villes et territoire du Languedoc Roussillon, www.resovilles.com, www.socioeco.org, wiser.org, le réseau de l'évolution durable, le site du centre ressource de la politique de la ville de Marseille, celui du centre de ressources 66, le site de l'Institut national du développement social... A signaler également, de nombreuses expériences d'Apriles.net figurent sur les sites de l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), du Carrefour des innovations sociales (voir infra – I.6), du réseau rural français ou sur or-gris.org par exemple. Apriles est également référencé comme site ressource sur plusieurs sites. A titre d'exemple, Apriles est mentionné dans l'espace professionnel du site www.pourbienvieillir.fr/, site de référence de l'inter-régime des caisses de retraite. Les associations et institutions faisant l'objet de fiches action et de portraits d'acteurs mettent également ces textes en ligne sur leurs sites, avec un lien vers apriles.net.



1.5. La présence dans les publications traditionnelles

Apriles est régulièrement cité dans plusieurs publications, dont les actualités sociales hebdomadaires (ASH). Partenaire fidèle d'Apriles, le Journal des acteurs sociaux (JAS) publie régulièrement des articles concernant les actions expertisées.

Les fiches action sont également utilisées comme support pédagogique. C'est le cas notamment du manuel « Sciences et Techniques Sanitaires et Sociales » des éditions Nathan, étoffé de nouvelles actions à chaque réédition, ainsi que d'un autre ouvrage des éditions Eslevier Masson en direction des terminales. A chaque fois, un encadré présente Apriles et son activité. Le CNFPT utilise également le contenu du site dans le cadre de l'organisation de ses concours. Là aussi, à chaque fois, un encadré présente l'agence et son activité. Les publications d'Apriles sont de plus régulièrement citées dans sa lettre d'information documentaire « Solidarité, cohésion sociale, enfance ». Par ailleurs, plusieurs établissements universitaires et de formation, comme l'Université Bretagne-Sud ou le CNED de Grenoble, utilisent les fiches Apriles dans le cadre de leurs cours.

1.6. Le partenariat avec d'autres réseaux

Depuis sa création, Apriles a toujours eu à cœur de diffuser librement et au plus grand nombre les actions expertisées afin de faciliter la mutualisation des connaissances. C'est pour cette raison que l'Odas est l'un des premiers partenaires du Carrefour des innovations sociales (www.carrefourdesinnovations sociales.fr). À la fois plateforme numérique coopérative et moteur de recherche dédiés à l'innovation sociale, le Carrefour a pour objectifs de recenser collectivement et de manière experte toutes les innovations sociales, les décrire, les localiser et faciliter les mises en contacts. Il allie la puissance du collectif à celle du numérique pour permettre aux bonnes pratiques d'essaimer. Initié par le Commissariat général à l'Égalité des territoires (CGET), désormais ANCT, et La Fonda, il met en commun les innovations sociales repérées et expertisées par quelques 70 structures (Banque des Territoires, le Groupement National des Initiatives et Acteurs Citoyens, le Réseau Rural Français, la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne, etc.). L'Odas, à travers Apriles, a été associé dès le départ à sa création et fait partie de la dizaine d'organismes qui le copilotent. Ce Carrefour des innovations sociales se caractérise par son approche très collective qui permet de susciter une culture commune de l'innovation.

Reconnu pour son expertise sur les questions d'innovation sociale, l'Odas fait toujours partie du comité de sélection et du jury des « Trophées de l'innovation » de la fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne (FEHAP).

II - UN LABORATOIRE DE L'INNOVATION LOCALE CONCERNANT LES AINÉS ET LES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP

Au mois de juin 2020, l'Odas a mis en ligne un nouveau site ressource en libre accès, le Lab'AU (<https://odas.labau.org>). Il a été conçu par l'Odas avec le soutien de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et développé par l'agence de communication La Suite and Co. Son identité visuelle ainsi que les thématiques et types d'action ont été adaptés en cohérence avec ceux existants sur les sites Odas et Apriles.

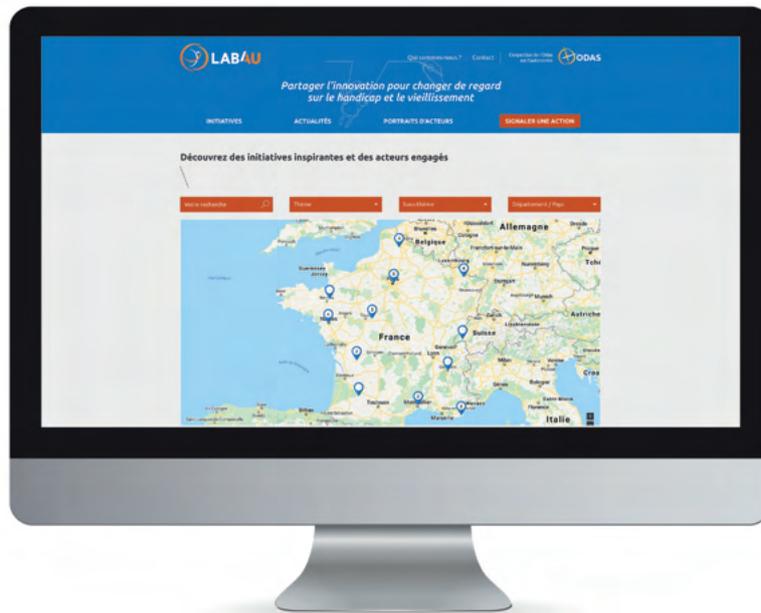
Le Lab'AU s'adresse à tous ceux, décideurs, professionnels, citoyens, qui portent un intérêt aux enjeux de société que constituent l'avancée en âge et l'accompagnement de la perte d'autonomie. Il s'agit de répondre à la demande des acteurs de terrain, soucieux de disposer de ressources fiables, dans un contexte de profondes mutations démographiques, économiques, législatives et sociétales, en mettant à leur disposition :

- ▶ Un corpus d'initiatives inspirantes (réponses à des attentes jusqu'alors non couvertes, nouvelles pratiques, innovation techniques ou technologiques...), et dont l'expertise a confirmé la pertinence, la soutenabilité du modèle économique, le potentiel d'essaimage... Chaque initiative est géolocalisée et présentée sous forme de fiche détaillée.
- ▶ Des portraits d'acteurs investis auprès des personnes âgées, de celles en situation de handicap et de leurs familles.
- ▶ L'actualité de l'innovation au service des personnes âgées et des personnes en situation de handicap : appel à projets, publications, colloques, outils...

Le Lab'AU bénéficie de la double expertise de l'Odas : d'une part en matière d'observation et d'évaluation de l'impact des politiques publiques, notamment celles consacrées au soutien à l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ; d'autre part en matière d'innovation, en capitalisant sur l'expérience acquise avec Apriles (cf. supra).

Depuis 30 ans, cette double expertise nourrit la réflexion de l'Odas sur le vieillissement et le handicap, autour de quelques principes structurants :

- ▶ L'interdépendance entre personnes d'origine, d'âge, de culture différents est une source de richesse. L'âge ou le handicap ne doivent pas être appréhendés seulement comme une charge pour la société, mais également comme une ressource.
- ▶ Les politiques en faveur de l'autonomie bénéficient à l'ensemble de la société. Elles ne peuvent donc reposer uniquement sur une logique de réparation. Elles doivent également s'engager dans une dynamique de prévention systémique, impliquant tous les champs de l'action publique, au-delà des seules politiques d'action sociale.
- ▶ Le passage à la retraite doit être valorisé, comme un temps libéré au service du collectif et non pas vécu comme une mise à l'écart social dévalorisante, souvent associée à la perte d'autonomie.



► La capacité à agir et l'utilité sociale des personnes, quels que soient leur âge, leur handicap et leur état de santé, doivent être encouragées, comme rempart collectif contre l'isolement et la perte d'autonomie.

Dans un souci de pluralité des regards et d'approche globale de l'autonomie, le travail du Lab'AU s'appuie sur un réseau de collaborateurs et de partenaires : les chargés d'études de l'Odas, experts de leurs domaines d'intervention ; les adhérents de l'Odas et notamment la commission de travail de l'Odas, consacrée à l'Autonomie, composée d'une trentaine de représentants (collectivités locales et territoriales, institutions de protection sociale, fédérations d'établissement et service à domicile, services de l'État...) ; les instances de gouvernance du Lab'AU, composée d'un Conseil d'Orientation (CoLab) d'une douzaine de membres (personnes qualifiées, représentants des principaux acteurs publics et associatifs dans les secteurs de l'hébergement, de la santé, du maintien à domicile, de la mobilité, du logement, de la lutte contre l'isolement..., représentants des personnes âgées, personnes en situation de handicap, proches aidants...) et d'un comité de pilotage, avec les partenaires financiers du Lab'AU (CNSA, Cnav, CCMSA).

Les initiatives sont repérées par une veille régulière auprès du réseau de l'Odas ainsi que par le signalement direct d'action sur le site. De plus, l'Odas a lancé deux appels à contribution. Le premier, soutenu par la CNSA, portait sur l'Habitat Inclusif, également dénommé Habitat API (accompagné, partagé, inclus dans la cité). Il a permis de sélectionner une trentaine de projets et d'effectuer 26 expertises, qui ont toutes systématiquement donné lieu à un déplacement sur site et à des entretiens avec les porteurs de l'action, leurs partenaires

et l'ensemble des personnes concernées par le projet. Initiées en 2019, ces expertises se sont poursuivies en 2020 avec quatre visites sur sites en région parisienne, dans les Hauts-de-France et en région PACA. Trois autres expertises initialement prévues ont dû être décalées en raison des mesures imposées par la crise sanitaire et seront reprogrammées dès que les conditions le permettront. Vingt fiches d'expertise ont été rédigées en 2020 et mises en ligne lors du lancement du site.

Le second appel à contribution, lancé en septembre 2020, s'inscrit également dans le cadre du partenariat avec la CNSA et a reçu l'appui de la CCMSA et de la Cnav. Il porte sur des initiatives de soutien aux proches aidants, autour de trois axes : « se reconnaître comme aidant », « favoriser le repérage et la prévention des situations de fragilité et d'épuisement de l'aidant par les services à domicile » et sur « les actions spécifiques en faveur des jeunes aidants ». 13 actions, sur la centaine de dossiers remontés ont été sélectionnées fin décembre 2020. Elles seront expertisées au cours du premier semestre 2021 et mises en ligne au fur et à mesure de la rédaction des fiches.

En raison de la crise sanitaire, l'Odas n'a pu valoriser autant qu'il le souhaitait le site du Lab'AU. Ce dernier a toutefois fait l'objet d'un lancement auprès des médias, concomitamment à la remise du rapport Piveteau/Wolfrom, le 26 juin 2020. Par ailleurs, l'Odas a été sollicité par des adhérents, des instances ou des acteurs s'intéressant à l'Habitat Inclusif, pour les éclairer dans leurs projets en matière de développement de ce type de dispositif. Les interventions ont systématiquement donné lieu à une présentation du site.

VALORISATION ET PROMOTION DES RECOMMANDATIONS DE L'ODAS ET DES EXPÉRIENCES NOVATRICES

3

L'Odas est régulièrement sollicité pour des auditions, soit des divers cabinets ministériels, soit des commissions sociales du Parlement, y compris pendant le premier confinement (cf. contribution à la mission de l'Assemblée Nationale famille-handicap et confinement). De même, les grandes institutions comme le Conseil d'Etat, la Cour des comptes ou l'IGAS, engagent souvent leurs enquêtes dans le domaine social par une consultation de l'Odas. L'Observatoire contribue aussi à des missions confiées par le gouvernement. Par exemple, la mission confiée à Denis PIVETEAU et à Jacques WOLFROM sur « l'habitat accompagné, partagé et inclus dans la vie locale » ou encore celle confiée au Haut Conseil du Travail Social (HCTS), sur les enseignements de la crise sanitaire en matière de travail social. Par ailleurs, l'Odas intervient régulièrement à la demande de ses adhérents ou encore d'organismes de formation (En 2020 : Ecole de la Protection de l'enfance dont l'Odas est partenaire, l'IFSY, Initiatives et la FLEPES, ...).

Mais pour avoir une réelle influence sur les stratégies et pratiques, l'Odas doit aussi pouvoir faire connaître ses constats et recommandations plus directement vers les acteurs locaux. C'est pourquoi la diffusion des recommandations de l'Odas à travers ses propres publications et la participation à des rencontres nationales, a toujours été une de ses principales préoccupations.

C'est ce même objectif qui a conduit l'Odas à procéder à la refonte des sites internet de l'Odas (www.odas.net – voir infra) et d'Apriles (www.apriles.net – voir supra), accompagné par l'agence de communication La Suite and Co. Ce travail a par ailleurs servi de base à la création du nouveau site de l'Odas: le Lab'AU (<https://odas.labau.org>- voir supra).

L'année 2020 s'illustre sur le terrain de la communication avec différents supports (I). Tandis que son souci de voir se généraliser certaines pratiques favorisant la cohésion sociale a conduit l'Odas à poursuivre l'engagement très actif dans l'essaimage de « la Journée citoyenne » (II).



I. LES VOIES DE LA DIFFUSION

I.1. La refonte des sites internet

Quelques semaines avant le premier confinement, le 4 février 2020, l'Odas a mis en ligne ses nouveaux sites internet (www.odas.net et <https://odas.apriles.net/>) développés par l'agence de communication La Suite and Co, avec une relation contractuelle pour partie sous forme de mécénat. Cette rénovation était devenue indispensable pour être compatible avec les nouveaux usages du numérique (tablette, smartphone, ...) et être plus ergonomique, en intégrant les dernières techniques en usage.

Ce travail a été l'occasion d'une réflexion collective autour de l'identité de l'Odas, qui a abouti à une réflexion plus large sur la stratégie de communication à adopter. Des ateliers réunissant l'ensemble des membres de l'équipe ont été organisés autour de l'image de l'Odas, de ses missions et de ses objectifs. Ce travail a permis de conforter une culture commune, de concevoir un message de présentation à destination du grand public et de repenser plus largement la communication. Il a notamment servi de point d'appui pour repenser l'expérience utilisateur du site avec une présentation désormais centrée sur l'activité opérationnelle de l'Odas : actualité de l'institution, actualité sur les études en cours, décryptages, articles de fond, tribunes, événements, actualité des partenaires, interviews...

Ce travail a également permis de choisir collectivement les thématiques et sous thématiques du site. Dans différentes études menées par l'Odas, la faiblesse de la dimension transversale de l'action publique est régulièrement observée, tout comme sa nécessité. Mais les usages sur internet favorisent encore largement une entrée par thématiques. Le choix a donc été fait de privilégier cet usage tout en renforçant l'approche transversale dans les contenus afin d'élargir les perspectives des lecteurs. Les thématiques « autonomie », « insertion », « enfance/famille » ont été conservées. La thématique « Stratégies et organisations » a été remplacée par un nouvel intitulé, « Gouvernance et territoires ». Par ailleurs, une nouvelle thématique a vu le jour, celle de la « Citoyenneté ». Elle permet de donner une meilleure visibilité aux valeurs promues par l'Odas qui reposent sur son observation des besoins sociaux, des attentes des habitants et de l'analyse des réponses publiques et associatives qui en résultent.

Concernant l'identité visuelle, l'Odas a fait le choix d'adopter une esthétique plus dépouillée, aboutissant à une nouvelle charte graphique. Celle d'Apriles a également été repensée, en cohérence avec celle de l'Odas. Celle du Lab'AU répond à la même logique. Les logos Odas et Apriles ont également été modernisés et un logo a été créé pour le Lab'AU, avec des éléments graphiques communs (le cercle et le bleu) afin d'affirmer davantage les liens entre ces trois « marques ».



Cette refonte s'est également accompagnée d'une profonde restructuration permettant aussi de mieux affirmer les liens entre l'Odas, Apriles et la Journée citoyenne, qui étaient des sites internet totalement distincts. Il est désormais possible d'accéder à ces différents sites à partir du site de l'Odas (www.odas.net), ou directement (<https://odas.apriles.net> ; <https://www.journeecitoyenne.fr>). Il en est de même pour le site du Lab'AU, accessible directement (<https://odas.labau.org/>) ou via le site de Odas.

L'ensemble des sites administrés par l'Odas disposent ainsi d'une visibilité renforcée dès la page d'accueil du nouveau site de l'Odas. En effet, un bloc Apriles permet de rechercher des actions et renvoie ensuite sur le site Apriles. Par ailleurs, un autre bloc met en avant la journée citoyenne et fait remonter automatiquement les articles postés sur le site de la journée citoyenne, également administré par l'Odas. Enfin, un bloc mis en ligne au mois de juin valorise le Lab'AU, dernier né des sites administrés par l'Odas (voir deuxième partie - II) et permet d'accéder directement à ses contenus.

Par ailleurs, pour rendre plus visible la filiation entre l'Odas et ses deux sites liés à l'innovation sociale, le logo de l'Odas apparaît désormais en tête et en pied de page des sites Apriles et Lab'AU. Les principaux partenaires sont par ailleurs mieux valorisés à travers un bandeau en bas de page sur chaque site.

Enfin, ces sites sont également plus accessibles aux personnes vivant avec des handicaps, à l'exception de contenus fournis par des tiers ou des porteurs de projet qui n'ont pas la même exigence. Leur accessibilité a été contrôlée par un organisme tiers.

1.2. Les publications

Outre les publications relatives aux études (cf. première partie, I.1 et I.4), le rapport d'activité 2019 a fait l'objet d'une mise en page et d'une impression avec une très large diffusion.

1.3. Les manifestations

L'Odas est régulièrement sollicité pour partager ses connaissances et ses analyses, dans le cadre de journées d'études, de congrès, d'instances participatives ou encore de formations. Il en résulte des interventions sur des sujets très divers : la protection de l'enfance, le soutien à l'autonomie des personnes âgées et des per-

sonnes en situation de handicap, l'habitat partagé, le travail social, l'engagement des habitants, le développement social, le rôle des collectivités locales, la citoyenneté... L'Odas privilégie les demandes formulées par ses adhérents.

En 2020, la crise sanitaire et les contraintes liées à l'organisation d'événements ont malheureusement conduit l'Odas et ses partenaires à annuler ou repousser de nombreux événements. Deux événements nationaux, dont l'Odas est organisateur ou coorganisateur, et dont l'organisation était bien avancée en ont particulièrement fait les frais :

« Majeur.e, ma peur » - 13e Assises nationales de la protection de l'enfance

Organisée par l'Action sociale, société éditrice et de formation en collaboration avec l'Odas et le Département de Loire-Atlantique, ces assises étaient initialement prévues les 11 et 12 juin 2020 à la Cité des Congrès de Nantes. Elles ont ensuite été reportées en septembre puis annulées.

Le comité de pilotage s'était réuni plusieurs fois, le programme était finalisé, l'organisation générale et la logistique étaient bien engagées, mais la situation sanitaire, les nombreuses inconnues qu'elles soulevaient et le risque financier engendré, ont contraint les organisateurs à finalement annuler cette édition.

Rencontres nationales Journée citoyenne - décembre 2020 à Strasbourg

L'Odas avec le réseau des communes en journée citoyenne avaient prévu d'organiser une manifestation nationale autour de la Journée citoyenne dans l'objectif de lancer un grand mouvement national de réhabilitation de la citoyenneté et de favoriser l'es-saimage de la Journée citoyenne. Cette manifestation devait se dérouler en Alsace, berceau de la Journée citoyenne et être diffusée en direct sur internet, afin de donner la parole à de nombreux acteurs engagés sur toute la France et de permettre au plus grand nombre de participer. Le congrès avait pour objectif d'aboutir au

lancement d'un appel national pour l'organisation d'une Journée nationale de la citoyenneté en partenariat avec toutes les associations d'élus.



Des échanges approfondis avaient été conduits avec notamment le président du Conseil départemental du Bas-Rhin, et la préfète du Bas-Rhin et de la région Grand Est. La construction du programme était là aussi bien avancée et l'événement devait initialement se dérouler au Palais de l'Europe, afin de tenter de lui donner aussi une résonance européenne. Mais là encore, la crise sanitaire, ses conséquences et ses contraintes, et plus généralement les nombreuses inconnues et le risque financier engendré, ont contraint à reporter cet événement.

Journée internationale des droits de l'enfant – Rectorat de Versailles – 20 novembre

Dans le cadre de la journée internationale des droits de l'enfant, le rectorat de Versailles a organisé une journée de formation pour les professionnels de l'Éducation nationale en webinaire.

L'Odas est intervenu pour présenter la recherche-action « Soutien éducatif et protection de l'enfance », partager les premiers constats et particulièrement ceux relatifs à l'Éducation nationale. Cette intervention ayant suscité de l'intérêt, les échanges se sont prolongés ensuite, grâce à l'usage d'un salon de discussion virtuelle.

Parentalité et confinement dans l'Oise – Le 14 décembre

Lundi 14 décembre, l'Odas animait deux webinaires organisés par la Caf de l'Oise, afin de présenter les résultats de l'enquête menée auprès de parents et professionnels du département sur les effets du confinement sur la parentalité dans l'Oise et discuter des conséquences de la crise sanitaire sur la parentalité. Quelques semaines auparavant, l'IFSY avait répondu, en associant l'AFIREM et l'Odas, à l'appel à projet de la CAF de l'Oise sur le sujet (cf. première partie I.3).

en permettant à chaque habitant volontaire, quels que soient son âge, son sexe, ses origines ou ses aptitudes, de devenir acteur pour sa collectivité.

2020, avec la crise sanitaire, a marqué un ralentissement pour la Journée citoyenne. Le premier confinement a contraint à l'annulation de l'ensemble des Journées citoyennes prévues le 25 mai, date de référence nationale. Toutefois, certaines communes avaient pu organiser leur Journée citoyenne en mars, avant le confinement, tandis que plusieurs autres communes comme par exemple Eschentzwiller (Haut-Rhin) ou Champagne-sur-Seine (Seine-et-Marne) ont organisé la leur à l'automne 2020, dans le respect des gestes barrières.

Plusieurs élus municipaux du réseau Journée citoyenne nous ont par ailleurs fait savoir que, les participants aux Journées citoyennes constituaient un réseau privilégié qui avait pu être mis à contribution durant la crise pour aider les plus fragiles. Plus généralement, ces habitants constituent une sorte de « réserve citoyenne » que les maires peuvent solliciter en cas de besoin (bénévolat, participation à des réflexions...).



II. LE SOUTIEN À L'ESSAIMAGE DE « LA JOURNÉE CITOYENNE »

C'est l'expertise de l'Odas sur les conséquences du délitement des liens sociaux et l'aléa des repères partagés qui a conduit l'Odas à soutenir, dès la première expertise, « la Journée citoyenne », qui constitue une véritable fabrique de liens sociaux. En effet, chaque année, les habitants d'une commune ou d'un quartier consacrent une journée pour réaliser ensemble des projets, qu'ils ont eux-mêmes proposés, dans leur commune. Cela peut aller de chantiers d'amélioration du cadre de vie, de rénovation d'équipements, de valorisation de l'histoire et du patrimoine à des projets associatifs, culturels, éducatifs ou tout simplement ludiques. Il s'agit de faire ensemble pour mieux vivre ensemble

Dès la sortie de la crise sanitaire, des initiatives seront prises, car il sera particulièrement nécessaire de redonner de l'élan à tout ce qui peut rassembler les habitants. Il s'agira également de toucher de nouveaux conseils municipaux, pour partie ou totalement renouvelés lors des élections municipales de 2020. L'engagement des partenaires, avec leurs propres relais, sera déterminant pour redonner un élan à la diffusion de la Journée citoyenne.

II.1. L'engagement de l'Odas

En 2015, au moment des attentats sur le sol français, l'engagement de l'Odas pour que la Journée citoyenne soit mise en œuvre dans un maximum de communes reposait sur l'analyse que la réponse sécuritaire devait être accompagnée des moyens de développer l'engagement citoyen.

En 2020, l'Odas a poursuivi son engagement pour le développement de la Journée citoyenne avec le soutien de la Banque Postale, d'EDF, de la Caisse centrale de mutualité sociale agricole (CCMSA), de Transdev et avec le partenariat de l'Association des Maires de France (AMF) et de Mulhouse Alsace Agglomération (M2A).

Concrètement, cet engagement est réalisé dans le cadre du Réseau des communes en Journée citoyenne, coordonné par l'Odas, avec les objectifs suivants :

- ▶ Favoriser l'essaimage de la Journée citoyenne sur l'ensemble du territoire national dans le respect des principes fondateurs.
- ▶ Développer un réseau des villes organisatrices de la Journée citoyenne, afin de permettre l'échange d'expériences et de valoriser les élus.

En raison de la crise sanitaire, le travail d'essaimage de la Journée citoyenne n'a cette année pas pu suivre son rythme habituel. De nombreuses communes intéressées par l'organisation de la Journée citoyenne ont contacté l'Odas, mais les contraintes sanitaires et les incertitudes sur les conditions d'organisation d'événements rassemblant du public n'ont pas permis d'y donner suite.

Cependant, dès la rentrée de septembre 2020 une nouvelle dynamique s'est faite ressentir avec la multiplication des appels de communes souhaitant organiser la Journée citoyenne pour la première fois. Ces nouveaux contacts proviennent principalement de communes aux élus renouvelés et dont les programmes électoraux accordaient, pour la plupart, une place centrale à la question du vivre ensemble. Cette dynamique peut être perçue comme un signal faible laissant penser que la question de la cohé-

sion sociale et du soutien au tissage de liens sociaux au niveau local sont de plus en plus considérées par les élus locaux comme des priorités de leurs politiques.

II.2. L'appui sur des ressources locales

L'Odas a poursuivi le travail de promotion au sein des médias, de lobbying auprès de nombreux responsables politiques locaux et nationaux, de promotion auprès d'élus et professionnels, afin de poursuivre l'essaimage de la Journée citoyenne et favoriser son organisation dès que les conditions sanitaires le permettront.

En outre, pour faire connaître la Journée citoyenne au grand public, les relations presse se sont maintenues, avec pour résultats une centaine d'articles et reportages dans la presse locale principalement.

Cette mission d'essaimage s'appuie aussi sur le développement et la coordination d'un réseau d'ambassadeurs afin de mailler l'ensemble du territoire. Leur rôle : promouvoir l'action auprès des communes et accompagner la mise en œuvre dans le respect des principes fondateurs de l'action. Il compte 25 ambassadeurs bénévoles, principalement des élus municipaux, véritables chevilles ouvrières du réseau. Fortement mobilisés par la gestion de la crise sanitaire dans leurs communes, ceux-ci n'ont bien logiquement pas pu s'investir cette année au même niveau que les années précédentes. Ils n'ont pu animer que quelques réunions d'information, et uniquement auprès de conseils municipaux, comme ce fût le cas pour l'ambassadrice du Grand Est en mars 2020 à Westhallten notamment.



L'accompagnement à l'essaimage porté par l'Odas vise également à construire une connaissance partagée sur la Journée citoyenne, son contenu, ses facteurs de réussite et ses effets, grâce aux remontées d'expérience des villes organisatrices. Ce travail vise à aboutir à la modélisation de la méthodologie en fonction de la taille des communes et de leurs spécificités territoriales. De nombreuses fiches pratiques thématiques et différents supports à destination des organisateurs de cette journée ont été produits et mis à disposition sur le site internet dédié (www.journeecitoyenne.fr).

En 2020, ce travail s'est centré sur l'identification des bonnes pratiques des communes ayant organisé une Journée citoyenne malgré les contraintes sanitaires. Les témoignages des ambassadeurs et de maires concernés et leurs retours d'expérience montrent qu'il est possible d'organiser une Journée citoyenne dans ce contexte particulier. En appliquant un certain nombre d'adaptations, ceux-ci n'ont constaté aucune contamination à la suite de la Journée citoyenne qu'ils avaient organisée. Ces adaptations viennent enrichir la base partagée des pratiques pour mettre en œuvre une Journée citoyenne.

II.3. La promotion à travers des événements

Afin de mieux faire connaître la Journée citoyenne, l'Odas s'appuie chaque année sur sa participation à des manifestations nationales et locales.

Comme chaque année, la Journée citoyenne devait être présente au Salon des maires à travers les désormais traditionnelles « Heures citoyennes » organisées sur les stands de partenaires (principalement la Banque Postale et EDF). L'équipe du réseau des communes en Journée citoyenne et des élus ayant l'expérience de la Journée citoyenne sont alors présents pour présenter la démarche, et répondre aux questions des participants. Mais en 2020, le Salon des Maires a été annulé.

Par ailleurs, dans le cadre de leurs multiples interventions les membres de l'Odas font très souvent référence à la Journée citoyenne pour illustrer leur propos et pour assurer sa promotion.

II.4. L'accompagnement à la mise en œuvre de La Journée citoyenne

Le travail d'accompagnement à la mise en œuvre d'une Journée citoyenne dans les territoires est confié aux « ambassadeurs ». Cette année, en raison de la crise sanitaire, ils sont peu intervenus lors de réunion de présentation et d'accompagnement d'équipes municipales, voire de réunions publiques à destination des habitants de communes souhaitant organiser la Journée citoyenne. Ils ont cependant été sollicités au téléphone par des communes intéressées ou souhaitant s'appuyer sur leur expertise.

L'équipe de l'Odas participe également à cet accompagnement, en tenant au niveau national une permanence téléphonique et une messagerie internet dédiée. Elle peut ainsi répondre aux questions des organisateurs et potentiels organisateurs de la Journée citoyenne et leur mettre à disposition des outils pour sa mise en œuvre. L'Odas peut encore les mettre en relation avec des ambassadeurs et avec des communes de leur région ayant déjà organisé une Journée citoyenne. Ainsi en 2020, les membres de l'équipe ont répondu à près de 70 sollicitations de communes ou associations, trois fois moins que l'année précédente.

Au niveau local, l'équipe de l'Odas peut aussi se déplacer sur site à la demande de communes pour les aider par exemple lors de réunions locales d'informations. En 2020, aucune sollicitation de ce type n'a pu se concrétiser.

C'est également le rôle du réseau des communes, qui a notamment permis de créer une dynamique à l'échelle des agglomérations voire des départements. 2020 affiche bien évidemment un bilan bien moindre que les années précédentes. Cependant, on peut citer la dynamique à l'œuvre autour de Champagne-sur-Seine, dont le maire est ambassadeur de la Journée citoyenne. En effet, la ville voisine de Thomery qui était venu assister à la Journée citoyenne de Champagne-sur-Seine en septembre a réalisé sa première Journée citoyenne le 10 octobre 2020 avec une demi-douzaine de chantiers. La commune souhaite désormais organiser deux journées de ce type chaque année. A quelques encablures, Samoreau, voisine aussi, s'est lancée dans l'aventure le 17 octobre. Saint-Pierre-lès-Nemours, située à une vingtaine de kilomètres souhaite également organiser une première Journée citoyenne très ambitieuse en 2021. On peut donc penser que la dynamique est lancée dans cette région et que la Journée citoyenne devrait continuer à s'y développer.







250 bis Boulevard Saint Germain
75007 Paris

01.44.07.02.52
secretariat@odas.net

<https://odas.net>
<https://odas.apriles.net>
<https://odas.labau.org>
<https://journeecitoyenne.fr>